Le Trait d'Union

Nexonnais

Bulletin Municipal d'Informations n° 255

3ème quadrimestre 2017

COMMUNE DE NEXON - Tel. : 05.55.58.10.19 - Fax 05.55.58.33.50
Courriel : mairie.nexon@orange.fr site internet : www.nexon.fr

Le Mot du Maire

Nexonnaises, Nexonnais, chers amis,

Au nom de la municipalité, je vous présente mes vœux les plus chaleureux de bonne santé, de bonheur, de joie et de paix pour l'année 2018. Qu'ils vous accompagnent dans vos vies familiales, professionnelles ou associatives. L'année 2017 a vu tristement partir trente-six proches ou parents, et parmi eux notre ancien maire et conseiller général René REBIERE. Mais elle constitue aussi une année record pour le nombre de nouveaux arrivants, soit 220 résidents auxquels nous adressons des vœux particuliers de bienvenue dans notre commune. Ils contribuent une croissance démographique régulière, que les douze naissances de l'année passée n'auraient pas suffi à assurer. Ainsi, la commune compte au premier janvier 2015 officiellement 2600 habitants, un compte rond d'ores et déjà dépassé à ce jour.

Nous remercions les gendarmes et les sapeurs-pompiers volontaires très sollicités cette année sur l'ensemble de notre territoire, et qui ont su assurer notre sécurité. Suite à des difficultés techniques et afin d'en améliorer encore la fonctionnalité et l'accessibilité, le projet d'extension du centre de secours de Nexon a été abandonné au profit de l'inscription au plan pluriannuel d'investissement du département d'un nouveau centre de secours qui devrait se relocaliser sur la voie de contournement d'ici trois à quatre ans. Une espérance de relocalisation dans des locaux plus fonctionnels, fortement relayée par leur hiérarchie, est également portée par les gendarmes de Nexon,. La commune prévoira l'emplacement réservé pour une éventuelle implantation ultérieure dans le zonage du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, P.L.U.i. qui sera débattu, et nous le souhaitons, approuvé dans le courant de l'année 2018. Nous remercions aussi les agents communaux pour le service qu'ils rendent à la population, souvent dans des conditions d'urgence et de risques maitrisés. Le passage au service à table pour la restauration scolaire, après quelques semaines de mise au point, et les efforts des élèves pour abaisser le niveau de bruit, aura, nous le souhaitons de tout cœur, répondu à vos attentes. Toujours autant attachés aux valeurs de solidarité et de partage qu'au devoir de responsabilité et de bonne gestion qui nous incombent, nos remerciements vont aux bénévoles de l'ACARPA, qui ont durant trente-cinq ans assuré un immense service en direction des aînés dans leurs besoins divers d'aide à domicile, et qui ont transmis au 1er janvier 2018 le flambeau à l'intercommunalité qui gère désormais ce service en régie. Nos remerciements vont enfin à Aurélie THEVENY, conseillère depuis 2008 et Maire adjointe depuis 2014, pour le travail accompli au service de la collectivité, et qui doit démissionner, puisque appelée à assurer des responsabilités importantes au sein de l'E.P.I.C. Pays de Nexon-Monts de Châlus, nouvel Office de Tourisme Intercommunal.

Après une année 2017 consacrée aux travaux et plus d'un million d'euros investis dans la rénovation thermique, le renouvellement d'air et l'accessibilité des écoles, les nouvelles salles associatives avec deux logements sociaux, la voirie et les programmes d'entretien divers, l'année 2018 sera principalement consacrée aux études des futurs projets, diagnostic d'assainissement et étude de la nouvelle station d'épuration du bourg, étude de faisabilité générale et de la première tranche de l'opération « centre bourg », étude architecturale et financière pour le remplacement du chapiteau pôle cirque, notamment. Les travaux de reconstruction des poulinières en ateliers municipaux débuteront quant à eux dès réception de la notification des subventions sollicitées auprès de l'Etat comme du Département. L'année 2018 sera donc celle de nombreux projets communaux, mais également intercommunaux, et j'espère aussi les vôtres. Pour vous aider à les réaliser, rendez-vous en mairie où nous sommes, agents administratifs comme élus, à votre entière disposition. Rendez-vous aussi à la Maison de Services Au Public (M.S.A.P.) ouverte fin 2016 à l'Espace Jean-Jacques Rousseau, ou bien encore au Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.) regroupé pour notre secteur au premier étage de la mairie depuis mai 2017, ou bien encore à l'antenne locale de la Châtaigneraie Limousine sise rue Pierre et Marie Curie. Autant de portes d'entrée pour la réussite de vos projets. Alors de l'audace, encore de l'audace et toujours de l'audace !

Fabrice GERVILLE-REACHE Maire de Nexon

Le Conseil Municipal

En préambule de la séance du 21 septembre, le maire rend hommage à René REBIERE, décédé le 26 août dernier, Maire de la commune de NEXON de 1965 à 1995. Il demande au conseil municipal de bien vouloir faire une minute de silence.

Travaux

Programme de voirie 2018

Le Maire propose de retenir à la programmation les voiries suivantes : la VC.1 chaussée de l'étang de la Lande de la VC.124 à la RD.15a1 pour 33.615 € H.T., l'impasse de Bel Air (menant à la maison funéraire) pour 13.480 € H.T., la rue Gay Lussac pour 22.095 € H.T., les VC.201 Valeix, 203 Le Brouillet, 133 La Mazaurie pour 3.207,50 € H.T., les travaux de point à temps pour 47.500 € H.T.

Le montant prévisionnel de travaux s'élève à 119.897,50 € H.T. Il sera sollicité une subvention auprès du Conseil Départemental (30 %). *(conseil municipal du 21 septembre 2017)*

Aménagement du centre bourg : lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre

Le Maire expose que le programme nécessaire à la consultation pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire a été validé par le comité des pilotage (COPIL) du 20 septembre dernier. L'A.T.E.C. (agence technique) propose une consultation de maîtrise d'œuvre à passer selon une procédure adaptée, pour un montant de prestation en tranche ferme de 846.000 € H.T., portant sur des études préliminaires de la traversée d'agglomération et l'aménagement des places de la République et Annie Fratellini. *(conseil municipal du 21 septembre 2017)*

Chaufferie bois

Le Maire informe le conseil municipal des conclusions de l'étude de faisabilité, relative au projet d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur, réalisée par le cabinet TH2I. Le projet d'un coût de 172.000 € H.T. n'est économiquement intéressant que s'il intègre un tiers (l'office de tourisme) et si le chapiteau permanent est déplacé à proximité de la chaudière (60 kw).

Le projet serait subventionné à hauteur de 78 % (ADEME, Région, FEDER et crédits spécifiques du Département). Le conseil municipal, considérant notamment que le déplacement du chapiteau permanent n'est pas acté, décide de ne pas donner suite au projet d'une chaufferie biomasse dans le parc du château.

(conseil municipal du 21 septembre 2017 - 4 abstentions, 3 pour et 10 contre)

Travaux dans le groupe scolaire (2ème tranche)

A la suite d'une importante première tranche de travaux portant sur l'isolation thermique du bâtiment et son accessibilité, le Maire propose de lancer une seconde tranche de travaux, plus modeste, portant sur l'amélioration de l'accessibilité intérieure et sur l'isolation du bâtiment attenant au préau et servant de salle d'arts plastiques.

- Amélioration de l'accessibilité des escaliers : protections rigides des cages d'escaliers et pose de mains courantes (7.100 € H.T.), revêtements PVC et pose de dalles podotactiles (9.900 € H.T.),
- Changement des menuiseries extérieures pour la salle des arts plastiques : 7.700 € H.T.

Le montant global des travaux est estimé à 24.700 € H.T., les subventions attendues sont à hauteur de 20 % pour le Département (4.940 €) et de 25 % pour la D.E.T.R. (6.175 €). *(conseil municipal du 21 septembre 2017)*

Les ateliers municipaux

Le Maire expose qu'à la suite de la présentation du rapport intermédiaire de l'étude de faisabilité d'une chaufferie bois, il est convenu qu'il n'est pas économiquement acceptable que cet équipement soit adossé aux ateliers municipaux. L'enveloppe de travaux estimée à 415.480 € H.T. sera entièrement affectée au projet de construction d'ateliers municipaux, le coût d'opération s'élève à 465.480 € H.T.

La demande complémentaire de subvention sera faite auprès du Département et de la D.E.T.R. : D.E.T.R. (25 %) : 116 370 € - Département (10%) : 46 548 € - Commune (65 %) : 302 562 € *(conseil municipal du 21 septembre 2017)*

Projet d'ateliers municipaux : présentation de l'avant-projet

Le Maire présente le dossier d'avant-projet définitif transmis par l'équipe de maîtrise d'œuvre dont l'architecte est M. Thierry FURELAU. A ce stade, le maître d'œuvre estime le montant des travaux à 415.480 € H.T., intégrant une option de 3.900 € H.T. (reprise de l'enduit extérieur du bâtiment de l'orangerie). Le conseil municipal autorise le maire à déposer le permis de construire sur ces bases. *(conseil municipal du 21 septembre 2017)*

Demandes de subventions dans le cadre des programmations départementales (C.T.D., crédits spécifiques) et D.E.T.R. 2018

Monsieur le Maire a proposé de solliciter des subventions pour les projets suivants : programme de voirie 2018, travaux dans le groupe scolaire (2ème tranche), ateliers municipaux, chaufferie biomasse.

(conseil municipal du 21 septembre 2017)

Projet des ateliers municipaux :

- avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre

Par délibération du 21 septembre dernier, le conseil municipal a approuvé la phase avant-projet définitif (A.P.D.) des travaux des ateliers municipaux.

A ce stade, le maître d'œuvre estime le coût des travaux à 415.480 € H.T. (valeur septembre 2017). Le forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre s'élève à 25.456,20 € H.T. (taux de 8,8 % d'un montant prévisionnel de 289.275 €). Le marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le groupement représenté par M. Thierry FURELAU (mandataire du groupement Thierry FURELAU, Cabinet DUBOC, ACTIF ATELIER CONCEPTION et Sébastien NICOLAS), prévoit la fixation définitive des honoraires de maîtrise d'œuvre en fonction du coût prévisionnel des travaux fixé à l'issue de la phase A.P.D. La validation de celle-ci entraîne également une nouvelle répartition des honoraires entre les membres du groupement. L'avenant n°1 arrête définitivement la rémunération de base du maître d'œuvre à 36.262,24 € H.T. *(conseil municipal du 19 octobre 2017)*

- **présentation du dossier de consultation des entreprises et autorisation de lancer la consultation**

Par délibération du 21 septembre 2017, le conseil municipal a approuvé l'avant-projet définitif (APD) du projet de transformation des anciennes poulinières en ateliers municipaux avec vestiaires. L'équipe de maîtrise d'œuvre a achevé la phase PROJET en tenant compte des résultats de l'étude de sol, réalisée par le cabinet ALPHA BTP, et des observations de l'Architecte des Bâtiments de France sur le permis de construire.

Vu l'avis favorable de la commission Travaux du 11 décembre 2017 sur le dossier présenté,

Considérant que le dossier de consultation comporte 10 lots travaux pour un montant prévisionnel de 415 480 € HT (variante obligatoire comprise), que le mode de dévolution retenu est celui de la procédure adaptée avec publication dans un journal d'annonces légales et sur la plateforme de dématérialisation de la collectivité, le conseil municipal approuve le projet autorise le Maire à lancer les consultations et signer les marchés.

(conseil municipal du 14 décembre 2017)

Convention pour l'entretien et la réparation des prises et bouches incendie présentes sur la commune

Le Maire expose que soucieuse de conserver les équipements de lutte contre l'incendie en bon état de fonctionnement, la Commune a décidé de confier à un prestataire, la SAUR, la gestion technique de l'entretien des prises et bouches d'incendie situées sur son territoire. La rémunération est forfaitaire, soit 52,46 € H.T. par prise d'incendie. Les travaux de réparation ou de renouvellement seront facturés à la commune en plus (coût de la main d'œuvre : 33,88 € H.T.). *(conseil municipal du 21 septembre 2017)*

Assistance à la procédure pour la reprise administrative des concessions en état d'abandon (2ème cycle des formalités)

Le Maire rappelle que la commune a réalisé « le premier constat » de reprise administrative des concessions en état d'abandon dans l'ancien cimetière du 17 février 2014 au 18 juin 2017. Elle doit maintenant passer à la deuxième phase, appelée 2ème constat.

La procédure devant être stricte et conforme à la réglementation, très exigeante dans ce domaine, il est proposé de confier la prestation à la société OGF Collectivités pour un montant de 6.000 € H.T.

(conseil municipal du 21 septembre 2017)

Construction d'un chapiteau : présentation du programme et du règlement de la consultation, autorisation de lancer la consultation.

L'agence EPURE a préparé le programme du dossier de consultation, pour le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre, dans le cadre des travaux du nouveau chapiteau. A ce stade, le montant prévisionnel des travaux est estimé à 850.000 € H.T. *(conseil municipal du 14 décembre 2017)*

Actualisation des tarifs de la redevance assainissement

Le Maire rappelle que la part communale sur la redevance d'assainissement avait été réactualisée au 1er janvier 2015 à hauteur de 5 % :

- Part « abonnement » communale : 21,64 € HT - Part « consommation » communale : 0,2907 € HT

Il est proposé au conseil municipal, compte tenu des investissements récents (station d'épuration de Valeix) et à venir (construction d'une nouvelle station pour le bourg) d'actualiser à nouveau à hauteur de 5 % la part communale de la redevance d'assainissement. Le conseil municipal décide d'appliquer au 1er janvier 2018, les tarifs suivants :

- Part « abonnement » communale : 22,72 € H.T - Part « consommation » communale : 0,3052 € H.T.

(*conseil municipal du 19 octobre 2017)*

Aménagement du centre bourg : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Le Maire expose que la commune de Nexon a sollicité l'A.T.E.C., pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (A.M.O.), d'un montant de 6.497 € H.T. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le devis d'intervention. *(conseil municipal du 21 septembre 2017)*

Contrat de délégation par affermage du service public de l'assainissement collectif : avenant n°1 pour l'intégration des travaux de Valeix

Le Maire rappelle que les travaux d'assainissement collectif de Valeix ont été réceptionnés le 10 juin 2016. Il convient d'intégrer ce nouvel équipement, par voie d'avenant, dans le contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif, afin d'en confier sa gestion à la SAUR (contrat du 01/01/2016 au 31/12/2025).

(conseil municipal du 21 septembre 2017)

Projet de remplacement de la station de traitement des eaux usées avec gestion du temps de pluie - consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre

Le Maire expose qu'à la suite du dépôt du dossier de demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, il convient de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre, pour choisir un bureau d'études qui aura en charge la rédaction du dossier de consultation des entreprises du projet de construction de la nouvelle station d'épuration et de la restructuration des réseaux.

Les travaux à réaliser (station, réseaux et imprévus) s'élèvent à 2.200.000 € H.T.

Le marché de maîtrise d'œuvre peut être lancé selon une procédure adaptée, comportant les missions obligatoires en l'état. Ces travaux seront inscrits dans le budget Assainissement. Le conseil municipal décide d intégrer le financement au budget annexe d'assainissement. (*conseil municipal du 16 novembre 2017)*

Finances

Décisions modificatives n°2 du budget principal et du budget assainissement

L'Adjointe en charge des finances expose les décisions modificatives suivantes :

Section de fonctionnement : intégration d'une recette supplémentaire dans la cadre du F.P.I.C (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales) (notification de 45.010 € ; inscription budgétaire de 20.000 €). Un prélèvement de 15.700 € est réalisé au profit de la section d'investissement pour financer de nouvelles opérations (étude de faisabilité chaufferie biomasse, procédure administrative de reprises des concessions).

Section d'investissement : intégration de nouvelles subventions non notifiées au moment du vote du budget.

(conseil municipal du 21 septembre 2017)

Budget Assainissement - Décision modificative n°3

Le Maire expose qu'afin de financer l'étude de faisabilité concernant le remplacement de la station de traitement des eaux usées, confiée au bureau d'études LARBRE INGENIERIE, pour un coût de 24.120 € T.T.C., il est proposé au conseil municipal la décision modificative n°3 laquelle, permettant d'ouvrir des crédits d'études, non prévus lors du vote du budget 2017. *(conseil municipal du 16 novembre 2017)*

Section de fonctionnement : virement au sein de la section afin de financer une prestation supplémentaire consistant en la rédaction d'un cahier de vie relatif à la station d'épuration du bourg (montant 1.600 € HT).

Section d'investissement : intégration de subventions non notifiées au moment du vote du budget et concernant l'étude diagnostic des réseaux d'assainissement. *(conseil municipal du 21 septembre 2017)*

Détermination du taux et des exonérations facultatives de la part communale de la taxe d'aménagement

Le Maire explique que les délibérations instituant (ou renonçant à) la part de la taxe d'aménagement pour une période de trois ans (2015 à 2017) prennent fin et même si, sur certaines, la mention « renouvelable tacitement d'année en année » figure, il est préférable que le conseil municipal se prononce à nouveau, sur le taux et les exonérations possibles rappelées ci-dessous :

1° - Les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat (hors PLAI - prêt locatif aidé d'intégration),

2° - Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces, des locaux à usage d'habitation principale financés à l'aide d'un PTZ+,

3° - Les locaux à usage industriel et artisanal,

4° - Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m²,

5° - Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques,

6° - Les surfaces annexes à usage de stationnement des locaux mentionnés au 1° et ne bénéficiant pas de l'exonération totale,

7° - Les surfaces des locaux annexes à usage de stationnement des immeubles autres que d'habitations individuelles,

8° - Les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable,

9° - Les maisons de santé mentionnées à l'article L.6323-3 du code de la santé publique, pour les communes maîtres d'ouvrage.

Rappel des taxes en vigueur : TA communale 2 % ; TA départementale 2 %, Redevance d'archéologie préventive 0,40 %.

(conseil municipal du 19 octobre 2017)

Fixation des tarifs communaux 2018 à consulter sur le *site www.nexon.fr*

Le conseil municipal décide notamment d'actualiser les tarifs communaux de location de tables, bancs et chaises :

- La chaise 0,50 €, avec un minimum de perception de 15 € (à la place de 8 €),
- La table avec les bancs et les chaises 4 € l'ensemble, avec un minimum de perception de 15 € (à la place de 8 €).

(conseil municipal du 19 octobre 2017)

Classe de découverte de l'école Jacques Prévert : attribution d'une subvention

Le Maire expose que les classes de CM1/CM2 et CM2 de l'école Jacques Prévert souhaitent réaliser cette année des films d'animation (un « *stop motion* » (*) qui seront projetés en avant-première à chaque séance de Ciné Plus à Nexon, A ce titre, une aide financière est sollicitée, sur un budget prévisionnel de 2.865 € (pour 44 enfants). Il est décidé l'attribution d'une subvention de 1.000 €. *(conseil municipal du 14 décembre 2017)*

(*) stop motion : animation filmée image par image

Tarifs 2018 des hébergements en chalets et mini chalets

L'Adjoint chargé du Tourisme expose qu'il convient de déterminer la grille des tarifs 2018 pour les hébergements dans les chalets commercialisés par Campô Découverte, qui seront mentionnés dans le catalogue de la saison prochaine.

Le conseil municipal décide de reconduire les tarifs 2017 et d'appliquer une remise de 10 % aux comités d'entreprises pour la réservation de séjours d'une semaine minimum durant les vacances de printemps 2018, soit du 7 avril au 5 mai 2018. *(conseil municipal du 21 septembre 2017)*

Fixation des tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2018

Le Maire indique que par courrier en date du 31 octobre 2017, le conseil départemental a transmis les tarifs de restauration scolaire applicables à notre commune pour l'année 2018 :

- Elèves de maternelle : 3,50 € - Elèves de l'élémentaire : 3,85 €

La commune a la possibilité de répercuter tout ou partie de ces tarifs aux familles. En conséquence, le conseil municipal décide d'approuver, pour l'année 2018, et de reconduire en 2018 les tarifs votés par délibération du 30 avril 2017 :

- Elèves de maternelle (forfait) : 3,20 € - Elèves de l'élémentaire (forfait) : 3,50 €
- Elèves de maternelle (unité) : 4,00 € - Elèves de l'élémentaire (unité) : 4,50 €

Les forfaits sont maintenus sur 4 ou 5 jours et restent facturés par trimestre.

(*conseil municipal du 16 novembre 2017)*

Décision modificative n°3

Le Maire explique que le besoin en personnel, généré par la mise en place du service à table à la cantine, ainsi que la fin soudaine du dispositif des contrats aidés, ont entraîné des dépenses supplémentaires, non prévues, au chapitre des charges de personnel. Il s'est avéré nécessaire d'augmenter la durée de travail des contrats aidés en poste, mais également de recruter des agents contractuels de droit public.

La décision budgétaire proposée ne porte que sur la partie dépenses de la section de fonctionnement à hauteur de 70.000 €. *(conseil municipal du 14 décembre 2017)*

Autorisation d'engager le quart des dépenses d'investissement des budgets principal et assainissement avant le vote des budgets primitifs 2018

Le Maire indique que chaque fin d'année, le conseil municipal a la possibilité de l'autoriser, jusqu'à l'adoption du budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à concurrence de ¼ des crédits ouverts au budget, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation peut être accordée pour les montants suivants :

- budget principal : 373.975 € - budget assainissement : 44.088 €

(conseil municipal du 14 décembre 2017)

Avance à valoir sur la subvention 2018 en faveur de l'association Le Sirque

Le Maire rappelle que depuis l'année 2002, le conseil municipal autorise chaque année le versement, dès le mois de janvier, d'une avance à valoir sur la subvention de l'année en cours, à l'association « Le Sirque », afin de lui permettre de disposer d'un minimum de trésorerie en début d'année, pour payer notamment ses charges sociales.

Le conseil municipal autorise le versement à l'association d'un acompte de 30.000 €, dès le mois de janvier 2018 et autorise le maire à signer la convention s'y rapportant.

(conseil municipal du 14 décembre 2017) - 14 voix pour - 2 abstentions)

Plan d'entretien des espaces communaux : demande de subvention à l'agence de l'eau Loire-Bretagne

L'Adjointe en charge du Cadre de vie explique que la FREDON propose de réaliser, sur le territoire communal, un plan d'entretien des espaces communaux afin de tendre vers le zéro phytosanitaire. Le montant de la prestation est de 8.691,67 € HT, subventionné à 60 % par l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Le conseil municipal décide de solliciter la présente subvention destinée à financer cet outil qui viendra en appui du travail du service Espaces verts. *(conseil municipal du 14 décembre 2017)*

Jardin des Sens : convention avec un animateur Nature et fixation du prix des prestations

Le Maire expose que le bureau municipal a émis un avis favorable sur la poursuite de la prestation de Mathieu BASSARD concernant l'animation du jardin des Sens (125 € la demi-journée en intégrant à l'avenir, le travail administratif). Le conseil municipal, décide :

- de valider cette prestation au prix indiqué,
- de fixer les tarifs d'accueil : 5 € par enfant avec un minimum de 120 € si moins de 24 enfants,
- d'autoriser le maire à signer une convention relative à l'utilisation des espaces communaux (parc du château, jardin des Sens, petite maison près du gymnase...). *(conseil municipal du 14 décembre 2017)*

Tarifs du camping municipal 2018 à consulter sur le *site www.nexon.fr*

L'Adjoint en charge du Tourisme propose les tarifs 2018, après avis de la commission du 12 décembre dernier. Il rappelle que le camping de l'étang de la Lande a été classé dans la catégorie 3 étoiles, par arrêté préfectoral du 31 octobre 2017. Le conseil municipal approuve les tarifs présentés pour 2018. *(conseil municipal du 14 décembre 2017)*

Redevance d'occupation des opérateurs de communications électroniques pour l'année 2017

Le Maire expose que le montant de la redevance 2017 est 3.565,96 €. Le conseil municipal décide de solliciter cette redevance auprès de l'opérateur Orange. (*conseil municipal du 14 décembre 2017)*

Participation des familles aux frais de transports scolaires de l'année 2017-2018

Le Maire explique que le coût annuel réel du transport scolaire pour un élève ressort à 1.144 € (déjà 1.144 € pour l'année scolaire 2016-2017). Le conseil départemental de la Haute-Vienne prend en charge l'essentiel des frais liés aux transports scolaires, la participation résiduelle théorique incombant aux familles peut, toutefois, être minorée par la Commune.

Il est proposé que comme chaque année, la part familiale soit minorée par une participation communale et qu'il ne soit pas pris en compte le lieu de résidence de l'élève, par rapport à son établissement scolaire (plus ou moins trois kilomètres).

Sur ces bases, le conseil municipal propose de maintenir les tarifs ci-après :

- 63 € par an pour le 1er enfant transporté (soit 21 € par trimestre scolaire).
- 30 € par an pour le 2ème enfant et les suivants (soit 10 € par trimestre scolaire).
- 250 € par an et par enfant fréquentant un établissement autre que celui de sa zone de proximité ou résidant en dehors de la Haute-Vienne (83,33 € par trimestre scolaire).
Gratuité pour chaque enfant transporté sous condition de ressources.

(conseil municipal du 14 décembre 2017)

Personnel

Mise en place du Régime Indemnitaire tenant des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de 'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.)

Le Maire expose que le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 a instauré un nouveau régime indemnitaire, tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, au profit des fonctionnaires de l'Etat.

Compte tenu du principe de parité en matière indemnitaire fixé par le décret n°91-875 du 06 septembre 1991, ce nouveau régime indemnitaire est transposable dans la fonction publique territoriale et a vocation à se substituer aux régimes indemnitaires existants.

Ce dispositif est fondé sur :

- la nature, des fonctions exercées par les agents et leur expérience professionnelle donnant lieu au versement de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.).
- la manière de servir et l'engagement professionnel donnant lieu au versement d'un Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.).

La procédure de mise en œuvre **:**

1 - Consultation du comité technique du Centre de Gestion 87

Pour que le R.I.F.S.E.E.P. soit applicable, une consultation préalable du comité technique est nécessaire. Il sera saisi pour avis pour la détermination des groupes de fonctions, des critères liés à l'exercice des fonctions et à l'expérience et l'expertise pour l'I.F.S.E., liés à l'engagement professionnel et à la manière de servir pour le C.I.A., ainsi que pour la détermination des critères de modulation, des plafonds et des périodes de réexamen.

2 – Délibération du conseil municipal instituant les modalités de mise en œuvre du R.I.F.S.E.E.P.

3 – Arrêté individuel pour chaque agent bénéficiaire.

Le conseil municipal décide d'instaurer l'IFSE, le CIA au 1er janvier 2018. *(conseil municipal du 14 décembre 2017)*

Divers

Opportunité de remplacer le chapiteau permanent

Le Maire rappelle qu'un document très général a été envoyé par courriel aux conseillers municipaux, portant sur des éléments d'information et de réflexion relatifs au futur projet de chapiteau sollicité par le directeur de l'association « Le Sirque » Martin PALISSE.

Une note de synthèse consistant en une ébauche de programmation, pour la réalisation d'une salle de spectacle entrant dans la catégorie C.T.S. (Chapiteaux, Tentes et Structures), est distribuée en séance.

Le Maire indique que le bureau de contrôle, qui vérifie le chapiteau, a constaté un léger vrillage de la structure auquel s'ajoute le vieillissement normal de la toile et les éléments de plancher endommagés par les champignons.

Les difficultés s'additionnent et il convient de préparer ce changement (fin d'utilisation dans 3 ans).

Le nouveau chapiteau pourrait prendre la forme d'une salle de spectacle avec une scène frontale et comporter une salle de répétition.

Le Maire rappelle que le financement de l'Etat, du plancher du chapiteau du pôle national qui demeure le pôle national le plus rural de France, a été augmenté de 50.000 € à la suite de la venue en 2016 de l'ancienne ministre de la Culture, Madame Audrey AZOULAY ; il est le mieux financé par l'Etat. Sur un budget global de 1.000.000 € environ, la commune subventionne l'association à hauteur de 50.000 €, auxquels s'ajoute la valorisation des mises à disposition, de locaux notamment. La commission Culture s'est réunie le 18 octobre 2017 pour travailler sur l'opportunité d'un projet de remplacement du chapiteau pôle. Il a déjà 17 ans de vie, quand il était donné pour une garantie de 12 ans environ. Le risque systémique de fermeture technique ou administrative de l'équipement augmente dangereusement pour l'association en charge des missions contractuelles de pôle national. La toile, qui a plutôt bien résisté aux caprices du temps, demeure en permanence soumise aux UV et se fragilise. La structure métallique, en tension constante, marque aussi des signes de vieillissement. Et enfin le plancher bois, posé à même la terre et attaqué par la mérule, nécessite de plus en plus de travaux de remplacement.

Il sera proposé au conseil municipal du 14 décembre prochain de consulter un maître d'œuvre afin d'établir un avant-projet destiné à recevoir l'aval des services instructeurs, tant administratifs que financiers. Un dossier de consultation de maîtrise d'œuvre pour un projet de nouveau chapiteau répondant à la réglementation C.T.S. sera donc établi et soumis à votre autorisation, pour une ouverture des plis attendue fin janvier 2018. Il s'agit de disposer d'une équipe de maîtrise d'œuvre au 1er mars 2018 et d'un dossier niveau Avant-Projet Définitif (A.P.D.) pour septembre 2018 afin de solliciter les autorisations administratives de construire, et les financeurs, Europe, Etat, Région, Département.

Le nouvel équipement pourrait ainsi être opérationnel, compte tenu des délais de finalisation des études techniques après obtention du permis de construire, de l'obtention des subventions sans doute notifiées premier semestre 2019, et de la réalisation de l'ouvrage, pour le festival d'août 2020. La commission Culture a également abordé la question de son emplacement, la proposition du déplacement vers l'orangerie n'a pas été retenue. Selon Martin PALISSE, le directeur du pôle cirque, le meilleur site est l'actuel pour des questions de visibilité, de proximité de l'espace résidentiel et d'opportunité de remploi des réseaux (alimentations électrique, gaz..).

Modifications statutaires de la Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus

Monsieur le Maire rappelle que le conseil communautaire qui s'est tenu le 25 septembre 2017, a approuvé des modifications de statuts de la Communauté de Communes.
Conformément aux dispositions législatives, cette modification statutaire doit être décidée « par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'E.P.C.I. ». Chaque conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer.
Les documents nécessaires à l'appréciation des conseillers municipaux leur ont été transmis par voie électronique, à savoir : - le tableau récapitulatif des modifications proposées et des intérêts communautaires,

- le projet de statuts modifiés,
- un modèle de délibération.

Le conseil municipal approuve les modifications statutaires. *(conseil municipal 19 octobre 2017)*

Vente du bâtiment du centre Agora à la Communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus.

Le Maire explique que la Communauté de communes souhaite installer durablement une partie de ses services (C.I.A.S., S.P.A.N.C., Office de tourisme) sur le territoire de la commune de Nexon et, pour ce faire, a procédé à la recherche de locaux pouvant les accueillir.
Elle a mandaté l'A.T.E.C. pour une étude technique concernant le centre Agora. Ce bâtiment, d'environ 400 m², qui comprend déjà les services de l'ACARPA, bénéficie d'une place centrale dans le bourg et des possibilités de stationnement.

L'aménagement de l'espace LELONG-MARKOFF étant achevé, l'Amicale du 3ème Age pourra investir prochainement les lieux. Les autres permanences du centre Agora sont progressivement transférées à la M.S.A.P.
L'avis du Service des Domaines a été sollicité et le bâtiment est estimé à 161.350 €. Le Maire propose, compte tenu des importants travaux de réhabilitation et d'accessibilité à réaliser, de céder l'immeuble au prix de 1 €.

(conseil municipal 19 octobre 2017)

Modification des statuts du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (S.A.B.V.)

Monsieur le Maire expose que dans une perspective d'évolution du syndicat liée aux nouvelles lois introduisant la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » dite GEMAPI, le comité syndical, réuni le 13 septembre a, d'ores et déjà, validé l'introduction de cette compétence dans les statuts du S.A.B.V.

Cette modification statutaire est une première étape vers une possibilité d'évolution ultérieure en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (E.P.A.G.E.), sur laquelle le syndicat travaille déjà car elle nécessite des discussions avec tous les E.P.C.I. et communes du territoire.

Au titre de l'article L. 5211-17 du C.G.C.T., le S.A.B.V. demande au conseil municipal de se prononcer, dans les délais les plus brefs, de sorte que l'arrêté du Préfet puisse être au plus tard effectif au 1er janvier 2018.

Le conseil municipal approuve la modification des statuts. *(conseil municipal 19 octobre 2017)*

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) : « débat » sur le projet d'aménagement et de développement durables

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques (article L123-1-3 du code de l'urbanisme). Le P.A.D.D. doit être largement partagé avant d'établir les règles qui seront inscrites au P.L.U.i. Ainsi la loi prévoit qu'il fasse l'objet d'un débat au sein du conseil municipal. Le P.A.D.D. est une expression de la volonté des élus, qu'un bureau d'études a accompagné dans sa rédaction et sa mise en forme, grâce à des compétences spécifiques.

Monsieur le Maire expose le projet de P.A.D.D. : le projet de territoire est structuré autour de trois grands défis interdépendants, déclinés en orientations stratégiques :

- Défi 1 : Assumer, gérer de manière durable et raisonnée l'accueil de nouvelles populations en adéquation avec les capacités du territoire.
- Défi 2 : Assurer un rôle de pôle d'équilibre économique de Nexon et confirmer l'attractivité du territoire.
- Défi 3 : Mettre en place un projet de P.L.U.i. où l'objectif de durabilité est au cœur du projet.

Les échanges ont permis, entre autre, de mettre en avant des problématiques environnementales, sur l'habitat, les réseaux d'alimentation en eau potable, l'assainissement, l'électricité et les dessertes ferroviaires...

(conseil municipal 16 novembre 2017)

Autorisation d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'implantation d'une borne électrique sur une aire de stationnement à proximité du centre Agora

Le Maire informe que la Communauté de Communes souhaite installer une borne électrique à proximité du centre Agora, pour alimenter une voiture électrique destinée à la location (prix de la location 10 € par jour). Il propose de positionner la borne sur la partie haute du petit parking situé sur le côté du centre Agora.

Le conseil municipal décide d'implanter la borne à l'emplacement choisi. *(conseil municipal 19 octobre 2017)*

Le P.E.D.T. (Projet EDucatif Territorial)

Les conseils d'école se sont réunis ; la question du passage à la semaine de 4 jours a été évoquée de manière significativement différente à l'école maternelle et à l'école élémentaire. Les prochains conseils d'école de février 2018 devront prendre de préférence une position harmonisée en la matière pour la rentrée suivante, attendu que le conseil municipal, en responsabilité d'arbitrage en dernier ressort, devra avoir délibéré sur les rythmes scolaires 2018/2019 avant le 9 mars 2018, terme de rigueur académique. A noter enfin que les services de transport et de restauration scolaire départementaux, ainsi que de garderie, d'encadrement des récréations et temps périscolaires, d'hygiène des locaux communaux seraient également impactés.

(conseil municipal 16 novembre 2017)

Comité de direction EPIC Tourisme

Désignation de deux élus communautaires (titulaires) : Daniel FAUCHER, Valérie LACORRE.

Au titre des représentants socio-professionnels : Martin PALISSE (Directeur du Sirque) et Frédéric MASSY (titulaires), Boris SOMMET, Production-Diffusion Sirque (suppléant). *(conseil municipal 16 novembre 2017)*

Motion pour le maintien d'une seconde pharmacie sur le territoire de la commune de Nexon

Informé de l'interdiction de délivrance de médicaments prononcée depuis quinze jours à l'encontre de Monsieur Stéphane LABARRE pharmacien, qui fait suite au transfert de son officine route de la Meyze contesté devant la justice,

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la motion suivante :

- la municipalité n'est pas fondée à se prononcer sur le fond de l'affaire judiciaire qui oppose les parties et ne commentera aucune décision de justice dans ce dossier ;
- la commune de Nexon compte sur son territoire deux officines depuis plus de cent ans, ce qui correspond dans notre bassin de vie à un réel besoin jamais démenti par la patientèle ;
- une fermeture durable de la pharmacie LABARRE serait source de désordres tant en terme de couverture des besoins en délivrance qu'en termes sociaux et devenir des salariés de l'officine ;
- la municipalité apporte son soutien moral aux salariés de l'officine qui ne sont pas responsables de cette situation.

La municipalité adresse d'autre part à la population des vœux de compréhension et de modération, la procédure judiciaire étant toujours en cours.

La municipalité appelle enfin les parties opposées à rechercher toute possibilité de continuation d'activité de la pharmacie LABARRE afin de laisser le temps et les moyens nécessaires à son titulaire pour opérer, le cas échéant au terme de la procédure, à une localisation de l'officine satisfaisant toutes les parties.

(conseil municipal 16 novembre 2017)

Agrandissement de l'E.H.P.A.D. et transfert du Foyer Anne Dominique

Concernant l'agrandissement de l'E.H.P.A.D. : Une extension de 5 chambres temporaires a d'ores et déjà été actée par le département et inscrite au plan pluriannuel d'investissement de l'établissement. Cette opération « tiroir » précédera la réalisation des douches individuelles dans les chambres, amélioration indispensable du confort des résidents attendue depuis longtemps. Une autre demande a été faite parallèlement auprès de l'A.R.S. dont relève les autorisations, pour la construction de 16 lits médicalisés supplémentaires. L'A.R.S. (Agence Régionale de Santé) n'a pas encore fait connaître sa décision, qui est attendue avec la plus grande attention pour l'E.H.P.A.D. de Nexon, par le Département, partenaire en soutien constant dans ce dossier.

Transfert du Foyer Anne Dominique : la Fondation John Bost souhaite déplacer le Foyer Anne Dominique de la commune de Nexon vers celle de Saint-Yrieix La Perche, afin de se trouver en centre-ville (probablement au château du Mas), moins « isolé », et à proximité des services médicaux hospitaliers nécessaires à des résidents toujours plus âgés et médicalisés (16 lits médicalisés supplémentaires ont été sollicités par la fondation auprès de l'A.R.S. à l'occasion de de projet de transfert). La fondation serait sans doute disposée au terme de cette opération de relocalisation à céder le site à la commune, peut-être pour l'euro symbolique. Nous devons donc commencer notre réflexion sur l'avenir d'usage de ces locaux, s'il devait nous être officiellement proposé d'en faire l'acquisition. L'effectivité de ce transfert est à prévoir pour fin 2020. *(conseil municipal 19 octobre 2017)*

Motion demandant le maintien des contrats aidés

Le conseil municipal, approuve la motion proposée par l'association des Maires et Elus du département de la Haute-Vienne, demandant le maintien des contrats aidés.

(conseil municipal 21 septembre 2017)

Solidarité de la commune de Nexon en direction de nos compatriotes insulaires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer un don de 500 € à la Fondation de France, Solidarité nationale pour les Antilles, pour les victimes de l'ouragan Irma.

(conseil municipal 21 septembre 2017)

Les décisions du conseil sont votées à l'unanimité des voix… dans le cas contraire, le résultat du vote est mentionné.

LE TRAIT D'UNION - Espaces verts

PAROLES D'ELUE

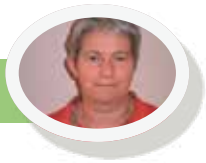

Depuis le 1er janvier 2017, les collectivités n'ont plus le droit d'utiliser des produits phytosanitaires sauf quelques exceptions (cimetière, terrain de sport…). Cela a impliqué des évolutions au sein du service espaces verts. Mais la principale difficulté n'est pas d'ordre technique : mais elle repose sur l'acceptation sociétale !! Attention à partir du 1er janvier 2019, vous, particuliers vous ne pourrez plus utiliser de produits phytosanitaires. Donc mettez à profit 2018 pour commencer à changer vous aussi vos pratiques !

Valérie LACORRE adjointe en charge du cadre de vie et du fleurissement.

RETROSPECTIVE DE L'ANNEE 2017

Cette saison estivale 2017 fut particulièrement clémente pour nos massifs et jardinières. Chaud et pluvieux, ce climat fut idéal à la végétation, malgré la restriction d'eau suite à la canicule du mois de juin.

Ce fut aussi celle de l'entrée des nouveaux contenants colorés qui visent à dynamiser les espaces comme la bascule, la place de la République et l'avenue Charles de Gaulle.

Vous avez pu apprécier de jolis parterres d'annuelles très colorées au centre de votre commune et de jolis massifs de vivaces présents sur les quatre saisons, en périphérie du centre.

Ces techniques de fleurissement font partie des solutions pour une gestion durable, de même que les tontes différenciées, le paillage...

Pour rappel, la gestion différenciée consiste à adapter le mode d'entretien aux caractéristiques et fonctions de chaque espace vert. Globalement, à l'échelle de la commune, la gestion différenciée se traduit par une diversité d'espaces verts, où chacun peut trouver son bonheur ! Il y a des espaces pour jouer et se prélasser dans l'herbe, des endroits où observer les plantes et les animaux, des espaces dédiés aux amoureux des jardins et d'autres pour ceux qui préfèrent la beauté des fleurs sauvages.

Regard sur 2018 :

De nouvelles créations dans nos massifs du centre auront plaisir à vous surprendre.

La collection de sauges du jardin des sens attendra avec impatience la visite des experts du Conservatoire des Collections Végétales Spécialisées, afin de pouvoir prétendre à un label de reconnaissance de sa biodiversité.

Le Conservatoire des Collections Végétales Spécialisées, abrégé par le sigle C.C.V.S., est une association française, créée en 1992, à l'initiative de quelques scientifiques et botanistes amateurs passionnés, qui a pour objectif de fédérer toutes les initiatives privées ou publiques visant à préserver le patrimoine horticole et botanique et en particulier les cultivars (*) sélectionnés par les hommes, de manière à lutter contre la disparition de ces espèces.

Vous découvrirez aussi un nouveau thème au potager du jardin des sens, passerelle entre les générations, mais aussi passerelle des savoirs.

(*) cultivar : variété d'espèce végétale n'existant pas à l'état naturel

Travaux

PAROLES D'ELU

Un accueil chaleureux, une main tendue, un sourire, le respect de l'autre, une marque d'attention, un peu d'humanité, en somme font penser en cette fin d'année à l'esprit de Noël mais dans le travail au quotidien, ils participent aussi à l'esprit d'équipe.

Je souhaitais aussi en quelques mots dire un grand Merci à Aurélie THEVENY. Elle est obligée de quitter ses fonctions d'élue pour des raisons professionnelles. J'ai pour ma part apprécié de travailler à ses côtés. Ses compétences auront été appréciées de tous. Bonne chance pour la suite.

Christian BETHOULE, Adjoint en charge des travaux et de la voirie.

TRAVAUX BATIMENTS ET VOIRIE

Gendarmerie

L'entreprise TECHNISOL a achevé la pose d'un sol PVC dans un appartement. Ce qui a permis d'atténuer sensiblement les nuisances dues au bruit de voisinage. Dans le même temps l'entreprise BARRIANT a réalisé la mise en sécurité au niveau électricité de deux nouveaux appartements. La pose des alarmes intrusion et détection incendie par AUTOMATIC ALARM est achevée.

Markoff :

La réhabilitation du bâtiment en deux appartements duplex et deux salles associatives a été réceptionnée le 18 septembre et inauguré le 6 octobre ; les premières réunions se sont tenues en décembre et les appartements seront occupés dès le 1er février.

Les agents municipaux doivent encore clôturer les jardins privatifs et installer les abris de jardin.

Ecole Elémentaire

Les travaux d'isolation et d'accessibilité sont terminés et réceptionnés depuis le 20 décembre.

La sécurité des entrées a été renforcée par la pose de visiophones.

Eglise

L'entreprise SPIDERBAT a procédé au nettoyage des contreforts, de la petite chapelle et des gouttières.

Projet ateliers municipaux

L'étude réalisée par le cabinet d'architecte FURELAU est achevée et les dossiers de consultation des entreprises ont été envoyés fin décembre pour une analyse des offres fin janvier 2018.

Voirie

Le programme de voirie 2017 réalisée par l'entreprise EIFFAGE s'est terminé en octobre. Parallèlement à ces travaux, deux gros frênes ont été abattus. Nous avons fait également procéder à l'élagage de la haie avant arrachage, rue louis Aragon.

Après achèvement des réfections de revêtements en enrobé par le département, l'entreprise AXIMUM a refait le marquage depuis les entrées de bourg rue Georges Brassens et rue André Furelaud, Avenue Charles de Gaulle jusqu'au Bar-Tabac « l'Eden », rue du 8 mai 1945 et rue Victor Hugo.

Travaux en régie

De nombreux travaux de peinture ont été réalisés ou sont en cours : les garde-fous du pont de Sallas, les grilles du monument aux morts, les plafonds des mini-chalets...

Une main courante a été fabriquée pour assurer la sécurité allée St-Exupéry.

Plusieurs emplacements du camping de la Lande ont été nivelés pour en diminuer la pente afin de permettre une installation plus aisée des caravanes et des tentes.

PAROLES D'ELU

Je veux remercier les personnels qui à un moment ou un autre sont intervenus sur le Site de la Lande pour faciliter la réussite de la saison touristique. Au nom de l'ensemble de la commission Tourisme Site de la Lande nous souhaitons franc succès à Aurélie THEVENY dans sa nouvelle mission et la remercions pour son engagement .

Daniel FAUCHER, Adjoint en charge du tourisme

UNE MEILLEURE SAISON

Malgré un temps incertain, des soucis avec l'ouverture de la baignade (les fameuses algues bleues ne nous ont pas épargnés cet été), nous notons une bonne fréquentation du camping, même s'il reste encore des marges de progression pour les chalets commercialisés, rappelons le, par la chaîne Campo Découverte. Les recettes globales sont de 44.921 € pour cette saison (32.722 € pour la saison 2016). Cette évolution des recettes, plus conforme à nos attentes, est aussi liée à la bonne ambiance sur le site, aux efforts d'animation, de prise en charge et à la réactivité du personnel qui travaille sur le site. L'étude de positionnement du site de la Lande réalisée par la SOMIVAL est terminée.

Intéressante, elle va permette de fixer les objectifs de développement et de positionnement du site pour les vingt ans à venir. Ces orientations qui seront de nature à satisfaire, Nexonnais, touristes et visiteurs, doivent faire l'objet d'une réflexion élargie au sein de la commission concernée, nous en reparlerons. Mais cela ne nous empêche pas de travailler déjà sur la prochaine saison (travaux d'entretien, équipements, animations...).

Et pour terminer l'année, nous avons eu la satisfaction de voir notre camping classé 3 étoiles*.**

PECHE

L'Empoissonnement 2016-2017 (480 Kg de gardons, 40 Kg de tanches, 35 Kg de carnassiers et 50 Kg de truites) a occasionné une dépense de 3.977 € T.T.C.

Les ventes des cartes de pêche, pour la saison 2017 ont été réparties de la façon suivante :

- 78 cartes à 20 € 1.560 €
- 7 cartes à 5 € 35 €
- 17 cartes à 70 € 1.190 €
- 17 cartes à 60 € 1.020 € pour un montant total **3.805 €,** à peu près comme en 2016.

Le tarif des cartes de pêche reste inchangé pour la saison 2018 :

- Gratuite pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés
- 5 € pour les enfants de 12 à 16 ans
- 20 € le mois
- 60 € la saison pour les résidants
- 70 € la saison pour les personnes extérieures à la commune.

La pêche ouvrira le samedi 24 mars 2018 et fermera le dimanche 4 novembre 2018.

La journée pêche à la truite organisée par « la Gaule Nexonnaise » doit avoir lieu le 17 mars 2018.

L'étang a été rempoissonné (550 kg de gardons, 100 kg de tanches) pour 2018 à hauteur de 3.495 € T.T.C.

Un lâcher de truites est prévu semaine 17 (dernière d'avril 2018).

Nous avons eu l'autorisation de vidanger l'étang avant fin novembre 2017, mais compte-tenu des conditions atmosphériques de l'automne, le comité consultatif de la pêche a décidé uniquement d'abaisser le niveau pour ne pas pénaliser l'activité pêche, la saison prochaine.

Jean-Christophe CARPE

UNE FIN D'ANNEE HAUTE EN COULEURS...

Le 16 décembre : un **spectacle** de très bonne qualité « *le retour du grand (pas si ?) méchant loup* » a été offert par la Municipalité aux enfants de la commune de NEXON. Cette animation et le goûter ont ravi petits et grands.

A la cantine : un repas, goûteux et gargantuesque, un père Noël présent, des chocolats, une demi-heure de plus pour déjeuner, ont permis à tous de passer un moment convivial. Merci au personnel communal, aux cuisiniers, au personnel du collège et aux enseignants, pour leur participation.

Le dernier jour d'école : cette année le père Noël a distribué à chaque enfant de l'école élémentaire et de l'école maternelle un **livre ;** des petits, heureux de découvrir leur livre pop-up (images en relief), et de vite le cacher dans leur cartable pour le montrer à papa et/ou maman... que du bonheur !!! Merci père Noël.

L'ORGANISATION SCOLAIRE...

Rythmes scolaires

Concernant les rythmes scolaires, le gouvernement a ouvert la possibilité pour les communes de choisir librement un **régime dérogatoire** à la règle en vigueur des quatre jours et demi de classe hebdomadaires, soit le retour à quatre jours que nous avons pratiqué de 2008 à 2012. Les associations de parents d'élèves les enseignants et les élus au sein des conseils d'école, et bien entendu le conseil municipal à qui reviendra la décision finale avant le 9 mars 2018, terme de rigueur, se sont saisis de cette question. Engagée dès la première année de mise en route de la réforme Peillon, la municipalité, notamment au travers du Projet Educatif Territorial (P.E.D.T.) a toujours défendu ses arguments tant sociaux-éducatifs que fonctionnels :

Consensus scientifique sur les bienfaits du respect de la régularité hebdomadaire des rythmes biologiques des enfants.

Réduction de la durée de la journée de classe au profit des enseignements du matin et bienfaits de la continuité hebdomadaire consacrée à l'enseignement.

Allongement de la pose méridienne au bénéfice de la qualité de la prise des repas, désormais servis à table.

Décompression temporelle du service de transport scolaire mutualisé avec le collège au bénéfice de la sécurité de tous.

Accès gratuit à Nexon aux activités périscolaires de qualité pour le plus grand nombre

La municipalité, ouverte au débat, ne dissimule pas son attachement à la mise en œuvre d'une réforme progressiste dont les fruits seront mesurés ces toutes prochaines années, et à la poursuite des efforts engagés pour la réussite scolaire du plus grand nombre.

Restauration scolaire

Depuis la rentrée de septembre, quatre propositions de **tarifs** sont offertes aux parents des rationnaires, suivant qu'ils sont inscrits à l'école maternelle ou élémentaire, et qu'ils choisissent un forfait ou une facturation à l'unité. Les tarifs 2017 ont été reconduits pour l'année 2018 sans augmentation (voir délibération, page 6, du bulletin municipal). Les forfaits sont trimestriels, et ne peuvent être modifiés que le trimestre suivant, par exemple, en cas de changement de la situation parentale. Seules les absences de l'élève de plus de cinq jours consécutifs pour raison médicale peuvent faire l'objet d'une réduction de facturation du trimestre écoulé. En cas de grève et de service non rendu pour toute autre raison, les repas non servis seront décomptés des montants forfaitaires lors de la prochaine facturation.

Commerces et services

Commission Urbanisme-Cadre de Vie - Commerces et Services- Agriculture

De nouveaux commerces s'installent, nous souhaitons un franc succès à toutes ces activités qui permettent de maintenir l'attrait du bourg de Nexon.

Merci de fréquenter les commerces et services de notre bourg.

N'hésitez pas à contacter l'Association « Les Pros de Nexon », Association des Commerçants, Artisans et Professions Libérales de NEXON, *sous la présidence de Stéphane FRONTOUT - 06.62.50.19.68 -* www.pronexon@gmail.com

De nouveaux commerces ou changements de propriétaires

QUARTIER LIBRE SERVICES
4, rue Victor Hugo

FREE DOM Services à Domicile
4, place Annie Fratellini

MAD NAILS
Bar à ongles - 11, place de la République
Madame Isabelle AUMAITRE

JARDI'FORET - M. Sébastien NICOT
10, rue Georges Brassens - ZI Les Gannes

Beaucoup de mouvements, installations ou cessations d'activités

- Bernard PRADEAU - ALLIANZ, a fait valoir ses droits à la retraite et a été remplacé par Aurore BONNEVAY
- Séverine JARDON a fermé son dépôt-vente « L'Armoire Magique » - 6, rue Victor Hugo
- Jennifer SMETS a rejoint l'équipe des vétérinaires de la clinique des Garennes - 1, route de la Meyze
- Pénélope LAFARGE et Arnaud WALLEMME ont rejoint l'équipe des kinés - 10, rue Gambetta
- Estelle GOUDOU - Diététicienne-Nutritionniste, vous reçoit et vous conseille, sur rendez-vous, 29, rue Gambetta
- Laurence LAMBROS - Praticienne en massages bien-être, vous propose ses services 10, rue René Cassin
- SCI Nexoise, location de terrains et autres biens immobiliers, loue des boxes et des locaux 10, rue Georges Brassens
- Marcel JAVERLIAT - Electricien 9, rue du 11 novembre, nous a malheureusement quitté suite à une grave maladie.
- Michelle BRISSAUD - Coiffure à domicile a cessé son activité au 31 décembre 2017
- Le Cabinet d'assurances AXA - 2, rue Victor Hugo a fermé ses portes le 31 décembre 2017.

Toutes les coordonnées téléphoniques sont disponibles en Mairie.

A L'HONNEUR

Lors du bulletin n° 252 du 3ème quadrimestre de 2016, nous vous parlions de la qualification du Nexonnais **David EYRICHINE**, aux championnats du monde de labour au Kenya les 1er et 02 décembre 2017.

C'est chose faite et le « sieur » David a terminé 4ème sur 24 au général en épreuve sur chaume et a obtenu le trophée du meilleur résultat pour une première participation à un mondial… une bien belle performance !

Bravo David !

Monsieur Raphaël LE MÉHAUTÉ, Préfet de la Haute-Vienne, a remis le lundi 11 décembre dernier, la **médaille de bronze** de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, dans les salons de la préfecture, à **Sylvie GARRAUD, Présidente de la Gym. V à NEXON .** Ces médailles récompensent les personnes qui se sont distinguées dans les domaines du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative et de l'engagement associatif.

Bravo Sylvie pour ton engagement au sein du club !

INFORMATIONS

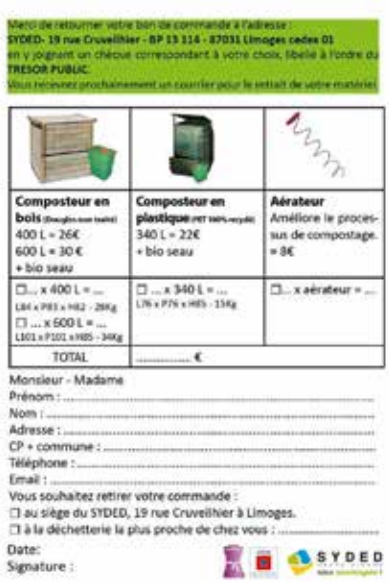

La Châtaigneraie Limousine, un territoire de projets

La Fédération de la Châtaigneraie Limousine, association loi 1901, fédère élus et socioprofessionnels (habitants, chefs d'entreprises, membres d'associations, …) autour d'un territoire et de projets communs. Elle intervient sur le périmètre de 6 Communautés de communes du sud-ouest de la Haute-Vienne, soit 73 communes. Elle œuvre pour la réussite de projets au service des citoyens dans des domaines aussi divers que la santé, le développement économique ou encore la mobilité.

Ainsi, si vous êtes porteur d'un projet économique ou d'intérêt général, elle peut vous apporter un appui technique pour sa concrétisation (conseil, orientation vers des personnes ressources, recherche de financements, …).

Si vous avez envie de vous impliquer dans le devenir du territoire de la Châtaigneraie Limousine, vous pouvez rejoindre son conseil de développement. Cette instance citoyenne, composée d'habitants, de chefs d'entreprises, de salariés et de membres d'associations, consacre ses premiers travaux à la mobilité.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter l'équipe de la Châtaigneraie Limousine !

Fédération de la Châtaigneraie Limousine
La Monnerie - 87150 ORADOUR-SUR-VAYRES
Tél. : 05 55 70 99 40 – Courriel : contact@chataigneraielimousine.fr

L'activité de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine est soutenue financièrement par l'Europe, l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, la MSA (Mutualité Sociale Agricole) du Limousin et ses Communautés de Communes adhérentes.

CERTIFICATS D'IMMATRICULATION

Depuis le 06 novembre dernier, les démarches liées aux certificats d'immatriculation (cartes grises) et permis de conduire ne sont plus traitées aux guichets de la Préfecture qui sont définitivement fermés au public ; les démarches se font exclusivement en ligne à partir du site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (A.N.T.S.) :

http://ants.gouv.fr

Les usagers pourront effectuer leurs démarches sur internet soit directement, soit par l'intermédiaire d'un tiers de confiance (professionnels de l'automobile ou auto-école).

Les usagers ne disposant pas ou ne maîtrisant pas internet pourront être accompagnés à la **M.S.A.P. (Maison de Services Au Public) - Centre Social du Pays de Nexon - ☎ 05.55.58.11.05**

CARTES D'IDENTITE ET PASSEPORTS

Depuis le 15 mars dernier, les modalités de recueil et de traitement des **cartes d'identité** ont été modifiées. **Seul un dépôt dans les 14 mairies dotées d'un dispositif de recueil est possible.**

Il s'agit des communes suivantes :

- AIXE SUR VIENNE (*)	**☎ 05.55.70.77.00**
- AMBAZAC	**☎ 05.55.56.61.45**
- BELLAC (*)	**☎ 05.55.68.10.61**
- BESSINES SUR GARTEMPE (*)	**☎ 05.55.76.05.09**
- CONDAT SUR VIENNE	**☎ 05.55.30.20.00**
- COUZEIX (*)	**☎ 05.55.39.60.01**
- EYMOUTIERS	**☎ 05.55.69.10.21**
- ISLE (*)	**☎ 05.55.01.18.45**
- LIMOGES (*)	**☎ 05.55.45.62.65**
- PANAZOL (*)	**☎ 05.55.06.47.70**
- ROCHECHOUART (*)	**☎ 05.55.43.00.80**
- SAINT-JUNIEN	**☎ 05.55.43.06.84**
- SAINT-YRIEIX LA PERCHE (*)	**☎ 05.55.08.88.88**
- SAINT-LEONARD DE NOBLAT	**☎ 05.55.56.00.13**

(*) ATTENTION : uniquement sur rendez-vous.

Les modalités de recueil des **passeports** ont déjà été transférées depuis le 29 juin 2009, aux mêmes communes équipées du matériel biométrique.

RECENSEMENT SERVICE NATIONAL

Votre enfant vient d'avoir 16 ans, il convient obligatoirement de le recenser auprès de la Mairie de son domicile muni du livret de famille de ses parents, via **l'appli JDC** sur le site **www.defense.gouv.fr/jdc** ou via **www.service-public.fr.**

Son parcours de citoyenneté commence au Collège… outre l'enseignement des principes et de l'organisation de la défense nationale et européenne (intégré aux programmes d'enseignement du second degré des premier et second cycles). Dispensé dans le cadre des cours d'histoire-géographie et d'éducation civique, vos enfants recevront une formation sur le recensement qui constitue le premier acte officiel d'entrée dans la vie citoyenne. De plus, elle « déclenche » également via l'INSEE, l'inscription d'office, à 18 ans, sur la liste électorale.

Tous les jeunes, filles ou garçons, recensés, participeront ensuite à la J.D.C. (Journée de Défense et de Citoyenneté) à l'âge de 17 ans, où ils recevront un enseignement présentant les enjeux et les objectifs généraux de la Défense Nationale ainsi que ses moyens.

ELECTIONS

Malgré l'absence d'échéances électorales en 2018, un changement va intervenir à Nexon quant à l'implantation des bureaux de vote.

En effet, le Centre Agora, utilisé jusqu'alors comme bureau centralisateur n° 1, va devenir le siège de la Communauté de Communes et les services du C.I.A.S. (Centre Intercommunal d'Action Social), le S.P.A.N.C. (Service Public d'Assainissement Non Collectif) et l'Office de Tourisme…).

Les **deux bureaux de vote** (Centre Agora et Mairie) seront donc transférés à l'Espace Lelong Markoff, bâtiment récemment réhabilité, situé 13, av. Charles de Gaulle, mais nous en reparlerons au cours de l'année 2018.

Amicale du 3ème Age

Activités passées du 3ème quadrimestre 2017

Samedi 9 septembre, voyage d'un jour à ***Chaumont*** : son *beau château de la Loire* et son *Festival des Jardins* original et curieux…!

Dimanche 17 septembre, nous avons dressé notre stand à ***la brocante de Nexon*** : pluie et froid …les courageux ont quand même abandonné à midi !

Dimanche 8 octobre, c'était ***notre thé dansant*** avec ***Nicole Bergès,*** nous avons eu un peu de monde car il y avait plein de manifestations autour de nous. Mais les présents ont bien dansé… c'est le but !

Jeudi 19 octobre, nous avons fait notre ***marche d'automne*** sous la pluie encore ! Espérons meilleur temps l'an prochain !

Samedi 21 octobre, nous avons reçu la ***troupe théâtrale des Cars*** qui nous a fait passer une bonne soirée → c'est du beau travail d'amateurs !

Dimanche 12 novembre, c'était notre ***loto annuel*** qui ne s'est pas mal déroulé malgré un concurrent tout à côté. Les joueurs avaient l'air content de leurs lots.

Dimanche 26 novembre, nous sommes allés au ***Zénith de Limoges*** voir le spectacle des ***Bodin's***. Ça vaut le déplacement ! Ils sont bons ! Pour ne pas rire, c'est difficile !

Dimanche 10 décembre, à la salle *Georges Méliès* nous avons eu notre ***repas de fin d'année*** offert à tous les adhérents, repas préparé par le restaurateur *Frédéric Massy*. Nous avons passé une agréable journée pour nous préparer pour les fêtes de fin d'année.

Une 1ère date à retenir pour 2018

Dimanche 18 février : notre concours de belote, salle Georges Méliès avec inscriptions de 13H45 à 14H30.

L'Amicale vous présente ses meilleurs vœux pour 2018

DEVENEZ FAMILLE D'ACCUEIL POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Depuis le 30 juin 2017, le Département de la Haute-Vienne adapte son action, en faveur des personnes en situation de handicap.

4 structures(1), dont le **Foyer Anne-Dominique de Nexon**, agissent sur l'ensemble du territoire départemental, pour accueillir, former et suivre un nouveau dispositif de familles d'accueil.

Ces centres ressources seront proches des familles qui bénéficieront de formations et de conseils. Ils faciliteront également la rencontre entre les familles et les dispositifs nécessaires au bon fonctionnement de l'accueil.

Devenez accueillant familial
Les familles accueilleront, au sein de leur maison, un ou deux adultes en situation de handicap, en fonction de leur souhait ou de l'agrément obtenu.
Les personnes accueillies participeront à la vie familiale, ainsi qu'aux activités et tâches quotidiennes du foyer, ce qui leur permettra de rester des acteurs actifs au sein de la communauté.

Un métier épanouissant
L'accueillant familial sera rémunéré, il disposera d'une couverture sociale et de congés payés, à l'instar de tout autre salarié du secteur privé.
Accueillir une personne au cœur de sa famille, au-delà d'un emploi et d'un métier, est un engagement sincère et solidaire. C'est s'engager plus fortement dans la vie citoyenne en participant à l'inclusion des personnes en situation de handicap, envers qui la société doit changer son regard et sa relation.

Personne ne reste isolé
Accueillir une personne à son domicile est un défi, c'est pourquoi toute l'équipe du Foyer Anne-Dominique mettra ses compétences et sa connaissance du handicap au service des familles accueillantes. Il sera le centre ressources auprès duquel elles pourront faire part de leurs difficultés et trouver des solutions et de la formation.

C'est ici, en Haute-Vienne, que l'histoire commence. Si comme nous vous êtes convaincus du bien-fondé de notre dispositif et que vous avez envie de participer à cette belle aventure commune, contactez-nous aux coordonnées suivantes :
Fondation John Bost - Foyer Anne-Dominique – 7, Croix Sainte-Valérie 87800 NEXON
☎ 05 55 58 11 60 Courriel : fad.secretariat@johnbost.fr

Vous pouvez également contacter le Conseil Départemental 87 - Pôle personnes âgées/handicapées - 11, rue François Chénieux, CS 83112, 87031 LIMOGES Cedex 1
☎ 05 44 00 11 90 / www.haute-vienne.fr

(1)
AREHA : 30, avenue Vincent Auriol 87300 BELLAC
☎ 05 55 60 93 60
Fondation des Amis de l'atelier : Foyer de vie Le jardin des Amis -« le Mazet » 87590 ST JUST LE MARTEL
☎ 05 55 09 22 77
Fondation John Bost : Foyer Anne-Dominique - 7, Croix Sainte Valérie - 87800 NEXON
☎ 05 55 58 11 60
Fondation Delta Plus : 8, rue Boileau - BP5 - 87350 PANAZOL
☎ 05 55 30 06 43

2018 = 30 années d'activités de l'association

"Les AMIS DES FLEURS fêteront en 2018 les 30 ans de l'association, mais d'ores et déjà voici le calendrier annuel. Nous profitons de cette info pour souhaiter à tous les lecteurs une bonne et merveilleuse année remplie de bonheur, de santé et de fleurs. Soyons toujours aussi nombreux à participer à nos opérations, pour agrémenter notre commune où il fait bon vivre"

Calendrier des manifestations

SAMEDI 13 JANVIER : Assemblée générale, à 14H00, Espace Lelong-Markoff**,** suivie du pot de l'amitié et de la galette des rois + nougats de Saint-Hilaire-les-Places.

DIMANCHE 21 JANVIER : Repas avec projection sur grand écran, salle Georges-Méliès, à 12H00.

SAMEDI 17 MARS : Séance de taille, greffage et conseils au Jardin des Sens avec Raymond DEXET, à partir de 9H00 et ce jusqu'à 17H00.

SAMEDI 24 MARS : Soirée théâtre avec "Les Zazous", salle Georges-Méliès, à 20H30.

SAMEDI 7 AVRIL : Bourse aux plantes à Saint-Pierre-de-Frugie, de 9H00 à 12H00, aux Jardins de Frugie

VENDREDI 27 AVRIL : Forum des associations liées à l'environnement, Maison du Temps libre, à Isle, à 18H00. Forum organisé par l'association des Amis des Fleurs d'Isle. Toutes les associations de la région ont été contactées pour participer à ce "Forum des jardins" : moments d'échanges, de partage des informations, de mutualisation, entrecoupés de deux interventions par deux professionnels sur des thèmes : fleurir tout au long de l'année et comment faire un potager bio chez soi.

Du JEUDI 24 au LUNDI 28 MAI : Voyage en direction de la Belgique, Allemagne (8 jardins labellisés jardins remarquables, une pépinière, une journée des plantes, des sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO).

SAMEDI 9 JUIN : Visite du jardin de Thérèse et Jean-Louis THOUREAU (au Clos de Nicot, commune de Nexon), à 10H00 + pique-nique tiré du panier.

MI-JUILLET : Concours communal des villes et villages fleuris. A l'adresse de tous les particuliers des communes du Pays de Nexon, participer à ce concours permet d'offrir à la région Nouvelle Aquitaine des arguments de promotion, et un cadre de vie embelli par les fleurs mérite une attention particulière.

JEUDI 2 ou 9 AOUT : Jeux en fête, sur le site de Lastours. Nous renouvelons notre participation avec de nouveaux jeux et nous attendons la première réunion avec le Centre Social du Pays de Nexon pour définir le thème de cet après-midi ludique, convivial et de partage.

SAMEDI 4 ou DIMANCHE 5 AOUT : Grande fête des lotus au parc AL GAULHIA, à Espartignac, près d'Uzerche. A découvrir en famille, avec vos amis, cela mérite le déplacement.

SAMEDI 1er SEPTEMBRE : Voyage en direction des Jardins du Gué (Deux-Sèvres), jardins labellisés "jardin remarquable". Comme les années précédentes, ce voyage sur une journée sera au tarif inchangé (50 €) pour permettre à un maximum de membres d'y participer.

SAMEDI 6 OCTOBRE : 30 années d'activités de l'association. Sur une journée, tout un programme sera mis en place pour célébrer cet événement. Un peu d'attente, nous dévoilerons celui-ci au cours du premier semestre.

DIMANCHE 25 NOVEMBRE : Repas de fin d'année, salle Georges-Méliès, à partir de 12H00.

+ les matinées « plantation » au Jardin des Sens programmées par Elsa, la référente du jardin.

Comité des Fêtes

Le 13 juillet dernier, le traditionnel feu d'artifice accompagné du spectacle pyrotechnique et musical a une fois de plus enchanté nos yeux, le repas bœuf/frites également, même si toutefois un petit bémol, nous avons eu moins de convives. La soirée s'est déroulée sans pluie. Un grand merci à toutes et tous ceux qui répondent « présent » chaque année, mais surtout un grand bravo à tous les bénévoles ce soir-là, sans qui, cette soirée ne serait pas possible, encore bravo à eux.

Le 17 septembre le vide grenier n'a pas eu le succès escompté des autres années : un temps épouvantable, malheureusement nous sommes tributaires de la météo et cette année elle ne nous a pas été favorable. En effet, sur 95 réservations, 15 participants courageux ont bravé la pluie. Souhaitons une meilleure météo l'an prochain.

Le 31 décembre, réveillon de la St-Sylvestre, toujours autant de succès, nous avons affiché COMPLET dès la mi-décembre, bonne ambiance, super soirée, merci à tous les fidèles participants.

L'Assemblée générale aura lieu en janvier, un article de presse précisera la date. N'hésitez pas à venir nombreux.

Nous rendons hommage à Henri AUPETIT, dit « Riri », Président du Comité des Fêtes de février 2000 à janvier 2003 qui nous a quittés le 05 septembre dernier.

Le Comité des Fêtes est toujours à la recherche de bénévoles, sans qui, il ne pourra pas continuer longtemps.

MEILLEURS VŒUX A TOUS POUR 2018

Hand Sud 87

Grâce au club « *Hand Sud 87* » (Nexon, St-Yrieix la Perche, Pierre-Buffière) la pratique du Handball est possible dans toutes les catégories d'âge, garçons et filles, sur notre secteur.

Les entrainements et matches sont répartis sur les divers gymnases du sud de la Haute-Vienne, pour permettre un accès simple et une pratique plus ou moins compétitive selon l'âge des joueuses et joueurs.

Sur le secteur de NEXON les entrainements ont lieu :

MARDI : 17H00 - 18H00 : Ecole de hand à partir de 6 ans.
18H00 - 19H00 : - 11 ans féminines ou - 11 ans masculins.
19H00 - 20H30 : - 15 ans féminines.

MERCREDI : 20H15 - 21H30 : équipe loisirs

VENDREDI : 19H00 - 21H30 : équipe séniors masculins.

Si vous aussi vous souhaitez découvrir, ou redécouvrir le Handball, il y a sûrement de la place pour vous, quel que soit votre âge et votre niveau.

Pour tous renseignements
site: www.handsud87.com
ou Facebook

Félicitations aux 312 licencié(e)s, joueurs et jeunes arbitres qui défendent les couleurs du club chaque week-end, mais aussi à tous les parents bénévoles qui ont encadré les équipes !

Remerciements appuyés aux sponsors et aux collectivités locales qui nous aident à exister et mettent leurs installations à disposition gracieusement.

Retour sur la saison écoulée…

Trois écoles de Hand*, Label d'argent* de la Fédération Française de Handball (F.F.H.B.), accueillent les enfants de - de 11 ans, - de 9 et - de 7, sur 3 sites (Pierre-Buffière, Nexon et St-Yrieix) avec une dizaine de tournois au programme des 90 enfants et une participation au mini championnat - 11 ans garçons ; cette nouvelle saison devrait voir la généralisation de cette formule compétitive.

- 13 ans *:* les filles terminent 5ème en Honneur. Beaucoup de débutantes dans ce groupe où quelques coéquipières supplémentaires seraient les bienvenues. Très belle saison des garçons, l'équipe 1 est vice-championne du Limousin, tandis que l'équipe 2 termine elle aussi à une brillante 2ème place au niveau inférieur.

- 15 ans : après plusieurs défections, une seule équipe filles a défendu les couleurs Hand Sud en Honneur, où elle monte sur la 3ème marche du podium. Deux équipes pour les garçons : l'équipe 2 termine 5ème en pré-région, tout comme l'équipe 1 en Excellence. Beaucoup de potentiel et un bon esprit sportif sur ces deux équipes. Soulignons sur cette catégorie d'âge, la bonne implication des gars comme des filles dans l'arbitrage, un rôle souvent difficile et ingrat. **Bravo et merci aux jeunes arbitres !**

- 17 ans : deux équipes filles ont évolué en entente avec l'A.S.P.T.T. L'équipe 1 a participé au championnat inter-régional et termine 8ème. L'équipe 2 finit 3ème du niveau Limousin malgré un manque d'assiduité pénalisant de leurs équipières Limougeaudes. Les garçons se sont qualifiés pour l'échelon Excellence, où le niveau était un peu trop relevé pour un groupe très jeune, qui n'a toutefois pas démérité. Une année d'apprentissage qui sera payante cette saison, à n'en pas douter.

+ 18 ans : chez les adultes, 3 équipes masculines présentes en championnat, avec des fortunes diverses. L'équipe 1 n'a pas réussi à sauver sa place en Pré-nationale, ce qui est peut être un mal pour un bien, avec la mise en place des championnats « Nouvelle Aquitaine ». Saison difficile aussi pour l'équipe 2, souvent pénalisée par les blessures et les absences. En revanche, l'équipe 3 termine 1ère du niveau départemental. Très belle saison aussi pour les séniors féminines, qui finissent à la 2ème place d'Excellence et accèdent à la division supérieure pour la seconde année consécutive. Elles évolueront désormais au plus haut niveau régional. **Bravo à elles !**

Equipe Loisir : toujours autant de convivialité et de bonne humeur sur cette activité loisir mixte ; matches « entre copains et copines » les mercredis soirs et certains dimanches matins pour les plus courageux !

BONNE SAISON SPORTIVE 2017 – 2018 A TOUS !

Association Sportive Nexonnaise : bilan sportif

Hommage

Le dernier bulletin municipal du mois d'août faisait état de l'absence du Président ***Marcel JAVERLIAT*** *empêché pour raisons de santé.*

Malheureusement, il nous a quittés le dimanche 24 septembre 2017.

Figure locale, connu et reconnu, toujours prêt à rendre service, Marcel était un grand serviteur, une référence lorsque l'on parle de bénévolat. Passé presque par tous les postes au sein de l'A.S. Nexon, il en prendra la Présidence en 2011. Figure attachante, il aura donné sans compter pour servir le Football durant de nombreuses années et en sera récompensé par l'octroi de la médaille d'or de la Ligue du Centre Ouest.

***Merci Marcel pour tout ce que tu as fait pour le Football et l'éducation de la jeunesse. Tu resteras à* jamais gravé à l'A.S. Nexon.**

Une minute de silence en son honneur

Pour ce qui est du côté sportif, la saison a recommencé fin juillet par les entraînements et des matches amicaux, avant la première rencontre officielle qui s'est disputée le 27 août en Coupe de France.

L'A.S.Nexon, pour la saison 2017/2018, compte un effectif global de 164 licenciés contre 181 l'an passé. Cette différence est due au non engagement d'équipes dans les catégories U19 et U15. La catégorie jeune (Football animation) est en augmentation de 7 et nous comptons 2 dirigeants de plus.

Concernant la catégorie seniors et malgré des départs (5), elle enregistre avec 7 arrivées, un effectif similaire à celui de la saison passée, soit 40 licenciés pour deux équipes.

Contrairement à l'année passée, les matches de Coupe n'ont pas réussi à l'équipe fanion puisqu'elle a été éliminée dès les premiers tours en Coupe de France mais aussi en Coupe de Nouvelle Aquitaine. Néanmoins, elle réalise un beau parcours en Coupe de la Haute-Vienne, puisqu'elle est qualifiée pour disputer les 6 ou 7 janvier 2018 les 16èmes de finale contre un adversaire non connu à ce jour. L'équipe B, quant à elle, poursuit son aventure en Challenge des Réserves et disputera le prochain tour également aux dates précitées.

En championnat D1, après 7 matches, l'équipe fanion occupe actuellement la 5ème place au classement avec 10 points (3 victoires, 1 nul et 3 défaites). Elle aurait pu se retrouver 2ème ex aequo à seulement 2 points des leaders, après une très belle victoire en terre Bellachonne, mais elle s'est inclinée à domicile (1/2) contre NANTIAT le week-end suivant, alors qu'elle menait à la 83ème minute. Sans oublier aussi le déplacement à LAFARGE où les Nexonnais auraient pu revenir avec 3 points mais c'était sans compter sur de la malchance et des décisions prises par le corps arbitral au grand étonnement des joueurs des deux équipes ; 2 tirs déviés par les poteaux pour Nexon, un pénalty discutable pour LAFARGE et pas moins de 11 cartons jaunes distribués lors de cette rencontre (score final 3/3). Ce championnat en poule unique est très serré et rien n'est joué puisque seulement 5 points séparent le 1er du 6ème.

Le championnat D3 dans lequel évolue l'équipe B est également très serré. Notre équipe réalise aussi un assez bon parcours et se classe 6ème avec 10 points, après 7 matches et seulement une défaite (2 victoires, 4 nuls et 1 défaite). Comme les années passées, cette équipe est tributaire des aléas (absences, blessures …) et de l'effectif engagé en équipe première, impliquant un groupe différent à chaque rencontre.

Depuis le début de saison, des joueurs ont été plus ou moins gravement blessés et certains ne pourront malheureusement pas reprendre la compétition avant la fin du championnat. Nous leur souhaitons un très bon rétablissement et nous sommes certains qu'ils nous reviendront encore plus forts.

Des récompenses sont aussi à noter. En effet, deux dirigeants du Club ont été médaillés lors d'une réunion organisée par le District de la Haute-Vienne. Il s'agit de Muriel MAURY et Jean-Pierre LATOUR qui ont respectivement reçu la médaille d'argent Ligue et la médaille District. Félicitations à eux pour leur travail accompli depuis de nombreuses années au sein du Club.

Prochaine manifestation à retenir « SUPER LOTO du FOOT » le 03 mars 2018.

L'A.S. NEXON vous présente ses meilleurs vœux
DE BONHEUR, REUSSITE ET SANTE pour l'année à venir.

Ecole de Foot du Pays de Nexon

Le Groupement de Jeunes Ecole de Foot du Pays de Nexon a repris ses activités le mardi 5 septembre au stade de Nexon.

Cette année encore, l'école de foot utilise un nombre important de terrains autour de vous : Nexon, Saint-Priest Ligoure, Saint-Maurice les Brousses, La Roche l'Abeille, La Meyze.

Concernant les effectifs, cette saison le nombre de licenciés est de 100, répartis dans 5 catégories d'âge : U7 – U9 – U11 – U13 – U17. Nous déplorons l'absence de 2 catégories, les U15 et U19, ce qui fait une perte d'effectif de 50 joueurs par rapport à l'année dernière.

Nous recherchons des joueurs pour la saison prochaine en catégorie U15 (enfants nés en 2004 et 2005).

Sportivement parlant, c'est un bon début de saison :

- U17 Départemental 1 poule B : Effectif de 16 joueurs, une bonne première partie de saison malgré des résultats pas toujours au rendez-vous, l'équipe est à la 4ème place sur 8 équipes. Cette équipe est également engagée en coupe du district.
- U13 Départemental 2 poule B : Effectif de 8 joueurs, 1er ex-aequo sur 5 avec l'Entente Ladignac /St Yrieix, de très bons résultats sur cette première phase. Cette équipe est également en finale du Challenge Pitch.
- U13 Départemental 3 poule D : Effectif de 10 joueurs, 2ème sur 6, de bons résultats sur cette première phase.

Pour les plus petites catégories, U11 (11 joueurs dont 1 fille), U9 (30 joueurs dont 2 filles) et U7 (17 joueurs dont 1 fille), ce sont des plateaux où là aussi les résultats sont au rendez-vous.

Concernant les manifestations à venir :

- **Le samedi 3 février 2018** : Soirée « POT AU FEU » à St-Priest Ligoure

Nous serons ravis de partager avec vous ce moment si vous les souhaitez.

- **Le samedi 16 Juin 2018** : l'Ecole de foot organisera la journée des jeunes, manifestation très importante pour nous qui permet à tous les licenciés et à leurs parents de se retrouver pour un moment convivial. Cette manifestation aura lieu à St-Priest Ligoure et se clôturera par un repas.

N'hésitez pas à venir encourager nos joueurs et assister aux matches qui ont lieu les samedis, au stade de St-Priest Ligoure (U13), à La Roche l'Abeille (U13), St-Maurice les Brousses(U11) et Nexon (U17).

La saison prochaine, nous aurons besoin de toutes les bonnes volontés pour aider l'école de Foot à se pérenniser, n'hésitez pas et rejoignez-nous !

BONNE ANNEE 2018
A TOUS LES LICENCIES
DE L'ECOLE DE FOOT
DU PAYS DE NEXON

Sanda « DEEP IMPACT »

L'association Sanda "Deep Impact" de Nexon prend une place majeure dans le paysage sportif Nexonnais.

Avec un nombre de licenciés en augmentation permanente, nous comptons aujourd'hui 53 adhérents.

Malheureusement, nous n'avons pas pu répondre favorablement à toutes les personnes qui ont souhaité s'inscrire, faute de place dans notre dojo actuel : nous leur donnons rendez-vous la saison prochaine au nouveau centre récréatif intercommunal qui nous permettra de disposer d'une salle plus importante et des équipements appropriés.

Le **18 février 2018** auront lieu les qualifications du Championnat de France, à NIORT, où nous présenterons 4 jeunes (catégories cadet et junior) et 3 adultes (catégorie sénior).

Nous espérons qu'ils se qualifieront pour les phases finales qui auront lieu à PARIS, et qui sait, peut-être ramener une médaille sur la commune.

Meilleurs vœux pour 2018.

Gymnastique Volontaire

Comme tous les ans, le père Noël s'est invité à la Zumba de l'association de GYM de NEXON

Avez-vous déjà vu un père Noël danser la Zumba ? Non ?
Pourtant, il était à Nexon en compagnie de la mère Noël … le jeudi 21 décembre

Tel un conte de Noël, il a entrainé avec lui toute une bande de lutins aux bonnets rouges et blancs.

Si vous voulez passer des moments joyeux, sortir de la morosité quotidienne ou de l'hiver, venez danser avec nous.

Les séances sont accessibles au plus grand nombre. Isabelle MOREAU vous embarquera dans son univers sur des chorégraphies qui vous feront voyager : latino, rock, musiques du monde… Pour la fin de l'hiver, l'ambiance sera festive.

En attendant, vous pouvez nous rejoindre, les jeudis soirs de 20H00 à 21H00, salle Méliès (salle des fêtes), gracieusement prêtée par la commune de NEXON. Il vous en coutera 65 € de janvier à juin 2018 (licence comprise). Dans ce forfait, une séance de fitness est comprise, elle a lieu tous les lundis soirs de 19H30 à 20H30 au gymnase de Nexon avec Rosyne FAURIE.

Vous pouvez également avoir accès, pour une cotisation modique de 10 €, aux séances de marches nordiques, activité mutualisée avec Rilhac-Lastours. La commune de La Meyze, quant à elle, propose des cours de pilâtes.

Ces trois clubs bénéficient du soutien de l'Etat (C.N.D.S.), du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, des Communes de Nexon, la Meyze et Rilhac-Lastours, et du Comité Départemental d'E.P.G.V. auquel elles sont affiliées.

Contacts : Sylvie GARRAUD, Présidente : 06.81.79.67.78,
Martine FOUGERAS, Secrétaire : 05.55.58.25.59 – 06.70.96.18.26
Marcel DELIAT - 05.55.58.13.47 (gym séniors les lundis de 15H30 à 16H30, salle Georges Méliès).

Notez deux dates importantes :
ZUMBA PARTY DEGUISÉE le vendredi 09 février 2018, salle Georges Méliès, à 20H30
PARCOURS DU CŒUR le dimanche 08 avril 2018 dans le parc du château de 9H30 à 12H30

L'Association Gym.V vous souhaite une bonne et heureuse année sportive 2018 !

T.C.B.N. : Tennis Club Bosmie-Nexon

Le Tennis Club Bosmie Nexon a démarré sa saison le lundi 18 septembre. En tout, ce sont 69 licenciés qui ont signé pour cette année sportive 2017-2018. Nos créneaux sont répartis en 14 heures de cours collectifs, 3 heures de cours individuels pour les plus demandeurs, et une heure de T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaires) avec les élèves de l'école élémentaire de Nexon. Les cours sont assurés par Sébastien FOUGERAS, futur Diplômé d'État.

L'Assemblée Générale a reconduit les membres de l'année passée :
Présidente : Fabienne GONCALVES
Trésorière : Magali LACHAUD
Trésorier Adjoint : Arnaud COCO
Secrétaire : Pamela BRETON
Membre : Hugo GERVILLE-REACHE
Membre : Bénédicte COCO
Membre : Lucie LECERF

Les 1ers événements marquants du club étaient le tournoi du Téléthon et la journée de Noël des enfants. Ces 2 animations ont très bien fonctionné grâce à de nombreuses participations (voir photos).

Les prochains rendez-vous de la saison seront :
- Matches en équipes adultes
- Soirée couscous le samedi 27 janvier à la salle Georges Méliès
- Stages physiques et tennis pendant les vacances de Février et Avril.
- Tombola du club
- Journée à Roland Garros
- Journée de tournois jeunes sur POITIERS.

Infos et renseignements :
*Facebook : **Tennis Club Bosmie Nexon** - Site : **tcbn.clubeo.com***
*Sébastien FOUGERAS : **06.43.62.75.36** ou Fabienne GONCALVES : **06.70.78.17.45***

Bonne année 2018

PÔLE NATIONAL CIRQUE NEXON RÉGION NOUVELLE AQUITAINE

A L'AFFICHE

OÙ SERONS-NOUS EN 2018 ?

(TRENTE TRENTE)

SPECTACLE ÉVÉNEMENT

RENCONTRE DE LA FORME COURTE EN NOUVELLE-AQUITAINE

ITINÉRAIRE DE SIRQUE

VENDREDI 2 FÉVRIER →19H **Théâtre de l'Union, CDN Limoges**
Tout au long de la soirée, venez découvrir des spectacles et des interventions artistiques de formes courtes dans tous les recoins du Théâtre. Laissez-vous surprendre par cette soirée festive et originale avec **COLORIS VITALIC Jean Lambert-Wild** Théâtre (Création) **L'OUEST LOIN Olivier Debelhoir** Cirque **TAROT A REBOURS Cie Sodium** Performance **MAMA CARNAVAL Cridacompany** Cirque carnavalesque **SILENCE L'Académie de l'Union** Théâtre (Création) **FORMULE Collectif Petit Travers** Cirque
Tarifs 18€ / 13€ Réservation : 05 55 79 90 00

LES TEMPS FORTS À NEXON

DU 6 AU 17 FÉVRIER RÉSIDENCE DE CRÉATION - COPRODUCTION 2018

PÈRE / UN PÈRE Marie Molliens - Cie Rasposo
HORS PISTE VENDREDI 16 FÉVRIER →19H30 **Entrée libre sur réservation** Chapiteau Sirque
Marie Molliens est accueillie en résidence de création pour son premier solo sur le fil : solo solo, solo duo, solo accompagné, peut-être trio (en recherche).
A découvrir ! Création 2019.

RÉSIDENCES D'ARTISTES

DU 3 AU 13 AVRIL RÉSIDENCE DE CRÉATION
MARCEL.LE & CLAUDE Groupe Bekkrell
HORS PISTE VENDREDI 13 AVRIL →19H30
Entrée libre sur réservation Chapiteau Bang Bang, Nexon
Deux corps comme scénographie, deux corps acrobatiques. Qui est Marcel.le, qui est Claude ? La voix, le mouvement, les portés, tout moyen est bon pour se rencontrer...

DU 7 AU 22 AVRIL RÉSIDENCE DE CRÉATION - COPRODUCTION 2018
(DIPTYQUE) FACE A COMME ÇA & FACE B TEL QUEL Idem Collectif
HORS PISTE VENDREDI 20 AVRIL →19H30 **Entrée libre sur réservation** Chapiteau Sirque
Deux solos travaillés en miroir, deux faces, A et B, taillées pour deux solistes aux corps poétiques.

MERCREDI 25 AVRIL CIRQU'EN BUS AU DÉPART DE NEXON
SOMOS El Nucleo Agora, PNC Boulazac

***

FESTIVAL LA ROUTE DU SIRQUE 2018

Vos enfants rêvent de vacances ludiques, de jeux et de copains ? Offrez un stage cirque !

LUN. 6 → VEN.10, LUN. 13 → VEN.17 ET LUN. 20 → VEN. 24 AOÛT 2018
Sous chapiteau, Nexon
Infos et inscriptions 05 55 00 98 36 / 05 55 00 73 53
Le festival La Route du Sirque 2018 aura lieu 6 au 25 août. **La programmation sera dévoilée le 25 mai prochain** sous le chapiteau à Nexon. Venez !

EN TOURNÉE

25 JANVIER
IL EST TROP TÔT POUR UN TITRE Martin Palisse et Halory Goerger
Cirque Jules-Verne, PNC Amiens

30 JANVIER
IL EST TROP TÔT POUR UN TITRE Martin Palisse et Halory Goerger
Festival 30/30, Bègles

15 FÉVRIER
SLOW FUTUR Elsa Guérin et Martin Palisse play with Zombie Zombie
Cirque Jules-Verne, PNC Amiens

20 ET 21 FÉVRIER
LE POIL DE LA BÊTE Elsa Guérin
Onyx, Saint-Herblain

6 ET 7 MARS
POST Elsa Guérin et Martin Palisse
Théâtre, Agen

27 MARS
POST Elsa Guérin et Martin Palisse
La Passerelle SN, Saint-Brieuc

6 ET 7 AVRIL
LE POIL DE LA BÊTE Elsa Guérin
Festival Puy de Mômes, Cournon d'Auvergne

22 AVRIL
LE POIL DE LA BÊTE Elsa Guérin
Festival Pirouette Circaouette, Auch

***

ACTIONS ARTISTIQUES → EN BREF

Les Parcours cirque avec l'Ecole Jacques-Prévert de Nexon, le Collège Arsène-Bonneaud et le Centre Social de Nexon ; des Résidences-Actions (2017-2020), d'artistes en immersion sur des territoires prioritaires ; les chantiers de création avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse; Fantacirque avec l'Inspection Académique de la Haute-Vienne ...

ABONNEZ-VOUS !

Rejoignez le Cercle des Spectateurs avec la carte d'abonnement individuel (15 €), toujours valable un an à partir de la date d'achat et bénéficiez d'avantages : tarifs sur les spectacles proposés par le Sirque et ses partenaires culturels en région, invitations lors des « Hors Piste », répétitions publiques... et des surprises tout au long de l'année.

Devenez Relais et diffusez notre information auprès de votre entourage (collègues, amis, voisins...). En échange, organisez une rencontre à domicile ou une visite du chapiteau avec vos amis...

Infos au 05 55 00 98 36 !

Ces rendez-vous ne sont pas exhaustifs. D'autres projets peuvent naître au cœur de la saison. Pour rester informé(e) tout au long de l'année, inscrivez-vous à notre newsletter sur www.sirquenexon.com et retrouvez-nous également sur nos pages et / Le Sirque.

TELETHON : 31ème édition

BELLE PARTICIPATION 2017 !

Pour la 31ème édition du Téléthon, quatorze associations se sont finalement mobilisées pour animer cette édition, en partenariat avec la municipalité de Nexon. Deux mille soixante-quatorze euros (2.074 €) ont été collectés au profit de l'A.F.M. grâce à leurs efforts conjoints, en progression intéressante par rapport à l'an dernier. Nos remerciements vont à tous les participants, des plus jeunes aux plus âgés, et notamment aux associations nexonnaises porteuses des animations : amicale du 3ème âge, clubs de volley-ball, de tennis de table et de tennis, Hand sud 87, professionnels de Nexon, parents d'élèves, vivre nos différences, associations de pêche, de chasse, de pétanque, sans oublier les randonneurs de la croisée des chemins, les amis de Saint-Ferréol et enfin le comité des fêtes de Nexon. Félicitations à toutes et à tous et rendez-vous plus nombreux encore l'année prochaine pour la 32ème édition.

Message de Prévention de la GENDARMERIE :

Atteinte aux personnes âgées

Gendarmerie nationale
Une force humaine

APPEL D'URGENCE
COMPOSEZ LE
17

USAGE DE FAUSSE QUALITÉ ET AGRESSION
↓
PREVENTION POUR LES SENIORS

VOL AVEC RUSE (FAUSSE QUALITÉ)
Parce que des individus mal-intentionnés n'hésitent pas à revêtir des uniformes, et cherchent à vous faire penser qu'ils font partie de services publics pour vous abuser :
- n'ouvrez pas votre porte aux inconnus ;
- ne laissez entre personne si vous avez un doute ;
- vérifiez l'identité (carte professionnelle) même si la personne porte un uniforme ;
- ne signez pas de contrat si vous avez un doute, demandez un autre rendez vous pour avoir le temps de demander la présence d'un proche ;
- demandez à un voisin de venir avec vous ;
- n'acceptez pas de livraison immédiate. En cas de vente à domicile, vous avez 14 jours pour vous rétracter.

voir détail au dos

QUE FAIRE EN CAS D'AGRESSION ?
- N'opposez aucune résistance : votre vie est plus précieuse que vos valeurs ;
- Appelez au secours ;
- Notez le signalement de votre agresseur ;
- Relevez les caractéristiques du véhicule utilisé ;
- Appelez le 17 dès que possible.

SE PRÉMUNIR CONTRE LE VOL À LA FAUSSE QUALITÉ

• Si une personne se présente à l'interphone ou frappe à votre porte, utilisez le viseur optique et l'entrebâilleur.

• Soyez vigilant lorsque des employés du gaz, de l'électricité, de la poste, des opérateurs pour des lignes internet ou téléphoniques, des policiers ou gendarmes se présentent chez vous. Même si la personne est en uniforme, demandez-lui de présenter une carte professionnelle, un ordre de mission ou un justificatif d'intervention. Si vous avez un doute, ne la laissez pas entrer.

• Vous pouvez lui proposer un autre rendez-vous afin de vous laisser le temps de procéder aux vérifications nécessaires.

• Si vous effectuez un contre-appel, utilisez les numéros de téléphone que vous avez en votre possession (figurant généralement sur les avis d'échéance et les factures) et non pas ceux donnés par la personne qui se présente ou vous appelle.

• Si vous faites entrer une personne chez vous, essayez de solliciter la présence d'un voisin. Accompagnez-la dans tous ses déplacements à l'intérieur de votre domicile.

• Ne divulguez en aucun cas l'endroit où vous cachez vos bijoux, votre argent ou tout autre objet de valeur.

• Ne vous laissez pas abuser en signant un papier dont le sens ou la portée ne vous semblent pas clairs. Sachez que pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours.

Enfin, obtenez d'autres recommandations en assistant à des réunions d'information par l'intermédiaire des clubs de séniors, de vos mairies ….

LE TRAIT D'UNION - Etat civil

Naissances

20 octobre : Eden Pierre FAYE - 6 Puyravaud
03 novembre : Mathis BLONDET NEGRIER - 19, Biard
11 novembre : Noélie DANDO - 1 bis, rue Maryse Bastié
18 novembre : Eliott Victor Daniel BRUC - 1, le Brouillet
26 décembre : Juliette Brigitte Véronique de FERLUC - 55, route de la Meyze

Félicitations

12 naissances en 2017 (24 en 2016)

Mariages

14 octobre : Sylvain FLORENT & Colette Yvette Raymonde TROHAY

Nos meilleurs voeux

12 mariages en 2017 (7 en 2016)

Décès

04 septembre : Denise Jeanne BAJEUX veuve LAMORY - Résidence du Parc
05 septembre : Henri AUPETIT - 68, route de la Meyze
06 septembre : Lucie BEAUPÈRE veuve JOUANNEAUD - Résidence du Parc
14 septembre : Pierre Léon GRANIER - 103, route de la Meyze
24 septembre : Marcel JAVERLIAT - 9, rue du 11 novembre
29 septembre : Marie Madeleine CROUZILLE veuve MAZEL - Résidence du Parc
16 octobre : Berthe BÉRARD Epouse COMMENOZ - 2, rue Jean Giraudoux
31 octobre : Lydie Suzanne AUXÉMÉRY veuve FABRE - 5 bis, pl. de la République
02 novembre : Marguerite Lucie JOUHETTE veuve BOUCHAUD - Résidence du Parc
10 novembre : Antoinette Alice LAPLAUD veuve MONNERIE - Résidence du Parc
22 novembre : Georgette Marie RISPAL veuve CAUQUIL - 60, av. Jean Jaurès
27 novembre : Michèle Marie-Rose MANDON veuve MICHARD - 11, Bosmarèche
05 décembre : Nathalie Claudine VERGNE - Foyer Anne Dominique - 7, Croix Ste-Valérie
07 décembre : Daniel DUSSOUBS - 41, Biard
08 décembre : Pierre Jean Louis PERRIER - 8, rue Lafontaine
29 décembre : Georges Jean ROCHE - 1, La Petite Bouenne

Nos condoléances aux familles éprouvées

36 décès en 2017 (39 en 2016)

PACS : en mairie depuis le 1er novembre 2017

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (PACS) est transféré à l'officier d'état-civil de la mairie depuis le 1er novembre dernier. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au Tribunal) est une mesure de la Loi de modernisation de la justice du XXIème siècle publiée au Journal Officiel du 19 novembre 2016 - article 48.

En France, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant soit à la Mairie de leur résidence commune, soit auprès d'un Notaire. Pour les partenaires qui ont leur résidence commune à l'étranger, ils doivent s'adresser au Consultat de France compétent.

Il convient, au préalable, de prendre rendez-vous avec l'Officier d'Etat-Civil ou le Notaire.

Les Permanences

A la Maison du Département

Entrée 25, rue François Chénieux

➔ CONSULTATION POUR LES NOURRISSONS
Mme Célia CHANTEGROS, puéricultrice
Les 2èmes et 4èmes VENDREDIS de chaque mois de 9H00 à 12H00 sur RDV au 05.55.58.30.91.

➔ ASSISTANT SOCIAL :
M. Renaud GRAFOUILLERE
Permanences :
Le LUNDI de 9H00 à 12H00 sans RDV
Les JEUDIS de 9H00 à 12H00
(**sur RDV au 05.55.58.18.41 ou 05.55.58.30.91**).

➔ REFERENTE AUTONOMIE
Mme Aurélie COURIVAUD
Permanences :
Le LUNDI de 9H00 à 12H00
✆ 05.55.58.30.83

A l'Antenne de la Maison du Département

Entrée 28, av. Charles de Gaulle

➔ SECOURS CATHOLIQUE
Les MARDIS et MERCREDIS de 14H30 à 18H30.
En cas d'urgence. ✆ 06.61.79.16.80
Pendant les permanences, une vente solidaire de vêtements et accessoires de mode est proposée à très bas prix

➔ SECOURS POPULAIRE
Les 2èmes et 4èmes VENDREDIS du mois de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H30
(les dons sont acceptés pendant toute la durée des permanences).
Accueil des familles de 14H00 à 17H30.
Pendant les permanences, un vestiaire de la solidarité est ouvert à tous moyennant une modique participation solidaire.

Contact et Information :
Fédération du Secours Populaire de la Haute-Vienne
✉ 6, rue Fulton 87280 LIMOGES
✆ 05.55.04.20.00 (hors permanence Nexon)
💻 www.spf87.org

Autres lieux de permanences

28 bis, av. Charles de Gaulle

➔LES RESTOS DU COEUR
Tous les JEUDIS de 14H00 à 17H00.
✆ 05.55.79.89.89
ou 05.55.09.79.64 les jours de permanence.

1, place de la République

➔ DEPUTE DE LA HAUTE-VIENNE : NOUVEAU
Monsieur Jean-Baptiste DJEBBARI-BONNET
Permanence parlementaire **uniquement sur RDV**
✆05.55.70.68.92 **du lundi au jeudi de 9H00 à 12H30 et de 13H30 à 17H00**
💻 jean-baptiste.djebbari@assemblee-nationale.fr

Au Centre Social - Maison de Services au Public -

5, rue Jean-Jacques Rousseau

➔ CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE (C.P.A.M.)
La permanence de la C.P.A.M. a lieu, tous les **MARDIS de 14H00 à 16H00**, pour tous renseignements ou réclamations concernant, maladie, maternité, accidents du travail, dossiers C.M.U. ainsi que le dépôt des feuilles de soins.

➔ MISSION LOCALE RURALE
Accompagnement à l'orientation, la recherche d'emploi, la formation, infos et conseils (logement, santé...) pour les jeunes de 16 à 25 ans
Les JEUDIS de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H00
sur RDV au 05.55.70.45.74 (Mission Locale Aixe s/Vienne)

➔ CAP EMPLOI
Insertion professionnelle de personnes reconnues travailleurs handicapés.
Chaque 1er MARDI du mois.
Sur RDV au 05.55.38.89.70 (Cap Emploi Haute-Vienne)

➔ ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ POUR L'EMPLOI (A.R.P.E.)
Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du R.S.A. orientés par Pôle Emploi et les Maisons du Département.
Sur RDV au 05.55.08.34.55
(Maison du Département de Saint-Yrieix La Perche)

➔ ASSOCIATION DES ACCIDENTÉS DE LA VIE (F.N.A.T.H.)
Accompagnement et conseils dans les démarches administratives et juridiques en matière d'accidents (du travail, de la circulation, de la vie privée..).
Chaque **3ème VENDREDI DU MOIS de 13H00 à 16H00.**

➔ ASSOCIATION TRAVAIL OCCASIONNEL SERVICE (A.T.O.S.)
Mise à disposition de main d'œuvre auprès de particuliers et entreprises.
Sur rendez-vous **les MARDIS de 10H00 à 12H00**
05.55.35.04.07 ou 06.24.92.25.82

➔ EURODESK
Information sur les dispositifs facilitant la mobilité européenne quel que soit votre projet de départ : études, formation professionnelle, stage, emploi, échanges/rencontres ou initiatives de jeunes.
05.55.58.11.05

➔ RELAIS ASSISTANTS MATERNELS (R.A.M.)
«P'TITS BOUTS DU PAYS DE NEXON»
Madame Julie BIERNE
Permanence **le VENDREDI de 13H00 à 17H00**
au Centre Social (Espace Rousseau)
✆06.33.65.85.75
💻 rampaysnexon@yahoo.fr

A la Mairie

➔ CONCILIATEUR DE JUSTICE : NOUVEAU à/c de février
Monsieur Alain MASPATAUD
Permanence **le MARDI après-midi uniquement sur RDV**
✆06.74.53.91.64
💻 alain.maspataud@conciliateurdejustice.fr

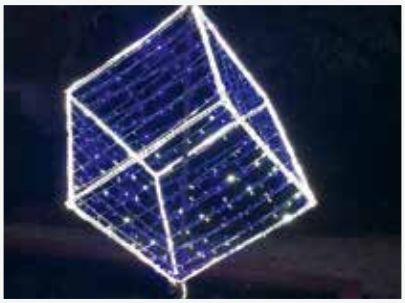

Elle était membre de la commission communication, elle a su apporter sa créativité, sa disponibilité en accompagnant Martine FOUGERAS dans la réalisation, parfois complexe, du bulletin municipal. Son soutien, son aide, son écoute et ses conseils, ont bien souvent facilité les actions de communication (site internet, cartes de vœux, différents supports d'informations…).

Merci Aurélie et franc succès dans ta nouvelle vie professionnelle.

La commission Communication et Martine FOUGERAS

Le Maire et le Conseil Municipal de NEXON

invitent la population à la cérémonie des vœux
le vendredi 26 janvier 2018 à 18h30'
salle Georges Méliès

HORAIRES D'OUVERTURE

AU PUBLIC DE LA MAIRIE :

lundi :	8H00-11H00 et 15H00-17H30
mardi :	8H00-11H00
mercredi :	8H00-11H00 et 15H00-17H30
jeudi :	8H00-11H00 et 15H00-17H30
vendredi :	8H00-11H00 et 15H00-17H00
samedi :	8H30-11H30

le vendredi de foire (3ème du mois) : 8H00-12H00 et 15H00-17H00

☎ 05.55.58.10.19

Courriel : mairie.nexon@orange.fr

Site : www.nexon.fr

Bulletin Municipal d'Informations
de la Commune de Nexon

N° 255 – 3ème quadrimestre 2017

Impression : *Atelier Graphique - LIMOGES*
Directeur de la Publication : *Fabrice GERVILLE-REACHE, Maire*
Réalisation : *Martine FOUGERAS assistée de la commission communication*
Photos : *Martine FOUGERAS , Office de Tourisme et/ou associations*
Dépôt légal : *en cours*